Du 24 février au 2 mars 2025 - N° 4956

2€

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE – (96e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

JDP

Le portrait du Journal du Palais

Un retraité très actif

Alors qu'il vient de céder l'entreprise de métallerie qu'il avait créée à trois de ses anciens salariés, **Éric Boudier** est devenu le 18 février le nouveau président de la CPME 21. Son parcours, débuté à l'adolescence sur les traces de son père est un modèle de persévérance malgré les épreuves de la vie. *Page 24*

Dijon : Il faut sauver Atelier Pagina !

En 2021, Frédéric Marat reprenait l'*Atelier de Reliure*, enseigne tenue depuis deux générations par la famille Vercey pour donner naissance au 7 rue Berlier à Dijon à *Atelier Pagina*. Aujourd'hui, l'artisan alerte sur la situation économique délicate dans laquelle il se trouve et qui pourrait menacer la pérennité d'un savoir-faire plus que centenaire. *Page 4*

La région BFC au régime

Le contexte d'instabilité inédit impose à la collectivité un coup de rabot sur les financements, notamment dans ses compétences non obligatoires. *Page 8*

7 pages d'annonces légales
Lire les pages 12 à 18

Nevers, du quartier sensible au village urbain

NEVERS.FR

Transformer Le Banlay, un quartier politique de la ville en un véritable « village urbain », c'est le projet qu'a lancé la ville de Nevers dès 2014.

Des centaines de logements réhabilités ou détruits, des parcs, des jardins et un quartier qui se réintègre dans la ville… Les parti-pris de cette spectaculaire rénovation urbaine ont été menés en concertation avec les habitants. Un choix qui a amélioré son acceptabilité, puisque nombreux sont ceux qui ont souhaité être relogés ailleurs pendant plusieurs mois pour permettre les travaux et pouvoir à terme revenir vivre dans « leur » quartier. 72 M€ vont être investis dans ce projet qui a bénéficié de 17 M€ d'aide de l'ANRU et pour lequel la ville ainsi que l'agglomération de Nevers consentent un financement de plus de 14 M€.

Page 7

L'Imdex 2025 est de sortie

L'édition 2025 de l'Imdex, l'observatoire du marché de l'immobilier d'entreprise en Côte-d'Or basé sur les chiffres consolidés de 2024 a été dévoilé jeudi 20 février à la CCI Métropole de Bourgogne à Dijon. Piloté depuis 2017 par la CCI Métropole de Bourgogne, avec la participation des brokers locaux (Arthur Loyd, ncbc, BNP Paribas real estate, CBRE Impact, Cushman & Wakefield, Max-Im, Voisin immobilier), cet indicateur se trouve en bonne place lors des salons de l'immobilier d'entreprise et propose aux décideurs des collectivités, aux prospects, dirigeants… une base de données consolidées du marché et des évolutions de l'immobilier en Côte-d'Or, des « éléments de connaissance, d'information et de prise de décision », selon la formule du président de la CCI Pascal Gautheron.

Page 3

Beaune passe aux Leds. Page 9

R 28302 - 4956 - 2€

Gessica center
Hôtel d'entreprises
DIJON / LONGVIC
Parcs d'Oscara

Domiciliation
Bureaux permanents
Bureaux de passage
Salles de réunion
Secrétariat
8 chemin de la Noue, 21600 LONGVIC - contact@gessicacenter.fr - 03 80 52 03 52 - www.gessicacenter.fr

WWW.JOURNAL-DU-PALAIS.FR EST HABILITÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES POUR LES DÉPARTEMENTS DE LA CÔTE-D'OR ET DE L'YONNE

baromètre

Renforcement du malus CO2 sur le poids

Les malus CO_2 et poids revus

La Commission mixte paritaire réunie sur le projet de loi de finances 2025 a acté le renforcement de la fiscalité automobile sur les malus, CO_2 comme poids, entraînant une proportion de 72% de véhicules malussés en 2026 et 77% en 2027. Concrètement, le seuil de déclenchement du malus CO_2 s'abaisse de 5 g de CO_2/km chaque année jusqu'en 2027 soit un seuil fixé à : 113 g CO_2/ km en 2025 ; 108 g CO_2 / km en 2026 ; 103 g CO_2/ km. Le tarif maximum du malus CO_2 s'établit comme suit : 70.000 € pour plus de 192 g CO_2/ km en 2025 ; 80.000 € pour plus de 191 g CO_2 / km en 2026 et 90.000 € pour plus de 189 g CO_2/km. Le malus poids est également revu, avec un seuil de déclenchement de 1,6 tonne à 1,5 tonne en 2026. Il sera de 10 € par kg supplémentaire à 1,5 tonne.

Livret A et LEP

Livret A et LEP en forme

La collecte du Livret A et du Livret de développement durable et solidaire (LDDS) au titre du mois de décembre 2024 est positive avec 3,93 Mds € pour l'ensemble des réseaux, annonce la Caisse des dépôts. 2024 s'achève avec une collecte nette de 21,42 Mds € (39,91 Mds € à fin 2023). À cela s'ajoute une capitalisation annuelle des intérêts pour un montant de 16,80 Mds €, portant l'encours total sur les deux produits à 603,1 Mds € fin décembre 2024. La collecte du Livret d'épargne populaire (LEP) au titre du mois de décembre 2024 est également positive avec 0,63 Mds € pour l'ensemble des réseaux. À cela s'ajoute une capitalisation annuelle des intérêts pour un montant de 3,43 Mds € portant l'encours total sur le produit à 82,2 Mds € à fin décembre 2024.

Les travailleurs frontaliers en Suisse

Qui sont les frontaliers ?

En France en 2023, 224.000 salariés sont travailleurs frontaliers en Suisse, soit + 5 % en un an, selon l'Urssaf. Parmi eux, 68 % ont choisi d'adhérer à la sécurité sociale française soit 152.000 personnes, hors retraités. 3/4 d'entre eux se concentrent dans trois départements limitrophes : Haute-Savoie (43%), Doubs (20%) et Haut-Rhin (14%). Près des 2/3 des frontaliers résidant en France sont concentrés dans cinq secteurs d'activité : l'industrie manufacturière (20 %), les services administratifs et de soutien (14%), le commerce, réparation automobiles et motocycles (13%), la santé humaine et l'action sociale (11%) et les activités spécialisés, scientifiques et techniques (10%). Dans ce secteur, ils sont issus du territoire de Belfort (45%), du Doubs (40%) et du Jura (38%).

Gamecash ouvrira début mars rue du Chapeau Rouge et proposera une large sélection de jeux, consoles et produits dérivés neufs et d'occasion pour les gamers de toutes générations.

JDP

La boutique des jeux vidéos vintage par Marc Perrin et Pierre Averso

S'il est une tendance qui réunit les générations, c'est bien celle du vintage. Alors que certains retournent au téléphone à clapet des années 1990, d'autres renouent avec les jeux vidéo de leur enfance. Des classiques comme Super Mario Bros (1985) et Pac-Man (1984) pour les plus anciens, aux récurrents retours des Pokémon (créés en 1995) pour les plus jeunes. Certains se ruent même sur le célèbre Pong, jeu sorti en 1972 chez Atari, considéré comme le premier jeu vidéo. Un concept simple et pourtant une révolution : pour la première fois, il était possible de contrôler ce qui se passait sur un écran... Le point commun de toutes ces générations est leur goût pour le jeu vidéo. Un loisir qui attire environ trois milliards de joueurs dans le monde, dont 38 millions en France. Mais c'est aussi une économie florissante évalué à 220 Mds$ de chiffre d'affaires mondial en 2027. « *Contrairement à ce que l'on pense, la moyenne d'âge des joueurs en France est de 38 ans. C'est une population qui a des moyens et qui s'attache au jeu en tant qu'objet* », explique Marc Perrin, cogérant, avec Pierre Averso, du magasin *Gamecash* qui ouvrira en mars à Dijon pour lequel les associés ont investi 250.000 €.

UN MARCHÉ DE CONNAISSEURS

Cette boutique sera une vitrine de la franchise française Gamecash, spécialisée dans les jeux vidéo et déjà implantée en France, en Belgique, au Canada et au Maroc. Cette enseigne vise les connaisseurs : « *La force de notre boutique est de couvrir l'ensemble des jeux, anciens et récents, ainsi que les Trading Card Games (jeux de cartes à collectionner), tout en s'appuyant sur le réseau de l'enseigne qui permet de commander des jeux dans tous les magasins* », précise Marc Perrin. Les clients n'hésitent pas à se faire plaisir : « *Nous avons des jeux à partir de 2 € qui sont reconditionnés, tandis que d'autres peuvent valoir 250 ou même 1000 €. La rareté du produit en fait souvent un objet de spéculation et de collection. Certains jeux qui n'ont pas marché à leur sortie sont aujourd'hui très recherchés.* » En 2021, un exemplaire de Super Mario 64, sous scellés, a été adjugé 1,5 M$, et le jeu Gamma Attack (sur Atari en 1983) n'existe plus qu'en un seul exemplaire, le rendant donc aussi inestimable qu'un incunable...

Parmi les pépites de la boutique, les clients pourront découvrir des figurines en résine, des consoles neuves, d'occasion et reconditionnées, qu'ils pourront acheter mais aussi revendre, puisque le magasin proposera également un service de reprise de jeux, consoles et produits dérivés. De quoi varier les plaisirs et découvrir les 14.000 nouveaux jeux édités chaque année. « *À l'ouverture, nous disposerons entre 4 000 et 5 000 références sur 80 m², et nous avons la chance d'être mieux approvisionnés par les licences que d'autres enseignes, grâce à notre expertise.* » Cette boutique promet donc d'être intergénérationnelle, proposant des pièces exceptionnelles, tout en mettant en lumière la discrète galerie Bossuet où se trouve, parmi d'autres boutiques, une vitrine offrant des maquettes et des petites voitures. Une belle occasion de créer un pont entre les générations de joueurs.

Antoine Gavory

décideurs

Ils bougent.

MEDEF BFC

La présidente du Medef Bourgogne Franche-Comté réélue. Le syndicat patronal, premier dans la région par son nombre d'adhérents, voit Élisabeth Grenin réélue à sa tête pour un second mandat. La cheffe d'entreprise dirige l'entreprise familiale de transport Grenin dont le siège est à Imphy (Nièvre). Lors de son discours de remerciement, Élisabeth Grenin a « *réaffirmé son engagement à poursuivre le travail commencé* ». Elle a souligné « *l'importance de la transition écologique, de la diversité, de la parité et de l'égalité professionnelle, tout en continuant à soutenir l'emploi et la formation professionnelle* ».

DR

Une nouvelle présidente à la délégation FCE de l'Yonne. Morgane Peuziat a été élue à la présidence de la délégation des Femmes chefs d'entreprises (FCE) Yonne. Succédant à Aurore Évrard, Morgane Peuziat prendra la tête d'une délégation dynamique de plus de 20 membres, avec pour ambition de promouvoir l'entrepreneuriat féminin sur le territoire et de renforcer la représentativité des femmes dans les instances économiques locales. Dirigeante de l'entreprise Café the Sens, une histoire de goût, Morgane Peuziat a créé sa société de torréfaction en 2014. Elle a rejoint FCE pour défendre les valeurs d'entraide, de sororité et de bienveillance, qui sont au cœur de son engagement. Son mandat s'inscrit dans une volonté de fédérer les femmes chefs d'entreprises autour d'un réseau solidaire et valorisant, capable de porter leur voix et de renforcer leur visibilité dans un contexte économique exigeant, où les femmes représentent 31 % des créations d'entreprises en France. Avec 2.500 membres réparties sur plus de 60 délégations, le réseau FCE joue un rôle essentiel dans le paysage entrepreneurial français et international.

À LA UNE

9e édition de l'Imdex : 2025 sera une année charnière

Côte-d'Or. L'édition 2025 de l'Imdex, l'observatoire du marché de l'immobilier d'entreprise basé sur les chiffres consolidés de 2024 a été dévoilée jeudi 20 février à la CCI Métropole de Bourgogne.

Corpus regroupant des éléments « *d'information, de connaissances et d'aide à la prise de décision* » pour les dirigeants et les collectivités locales, l'Imdex 2025, observatoire de l'immobilier d'entreprise en Côte-d'Or, a été dévoilé jeudi 20 février par les brokers locaux, co-partenaires de la 9e édition de cette publication pilotée par la CCI Métropole de Bourgogne. Les représentants d'Arthur Loyd, ncbc, BNP Paribas Real Estate, CBRE Impact, Cushman&Wakefield, Voisin, Max-Im ont tour à tour fait le point sur les différents marchés (locaux d'activité, entrepôts et bureaux) sur le département. Des marchés, il faut le souligner, essentiellement concentrés sur le territoire de la métropole dijonnaise.

LOCAUX D'ACTIVITÉ : LA MÉTROPOLE EN BERNE

Sur le marché des locaux d'activité, la demande placée (volumes transactés) s'établit à 57.782 m² en Côte-d'Or soit + 19 % à l'échelle départementale, mais - 23 % sur la métropole dijonnaise. L'indicateur a en effet été bousculé par une seule mais vaste transaction, celle des quasiment 14.500 m² de l'usine Soprema sur la ZA de Beaune Vignoles ; 2024 signe ainsi le plus mauvais chiffre en volume transacté sur la métropole dijonnaise depuis dix ans. « *Il y a une prudence affirmée des acteurs industriels* », souligne Yannick Cohu (ncbc). Dans le détail, si l'on s'attarde sur l'état des biens, on note une hausse des opérations en compte propre (Soprema déjà cité et Adhex à Chenôve), une quasi stabilité des opérations en neuf mais une nette baisse du marché de seconde main. Les ⅔ des transactions relèvent de la location. « *On a une contraction de la demande placée*, analyse Yannick Cohu. *La conjoncture est défavorable et les défaillances d'entreprises nombreuses* ».

Concernant le stock, l'offre disponible (immédiatement et à six mois) s'établit à 82.830 m² dans le département dont 46.710 m² dans la seule métropole dijonnaise : c'est +16 % par rapport à 2023 sur ce dernier indicateur, largement impacté par les 30.000 m² de la ZAC Beauregard au sud de l'agglomération. Les défaillances d'entreprises, précédemment évoquées, reconstituent mathématiquement le stock. Le premier marché en volume est l'axe Saône (de Genlis à Pagny-le-Château) au sud-ouest de l'agglomération dijonnaise avec 18.680 m² disponibles, le deuxième est l'axe A6 (de Montbard au nord à Pouilly-en-Auxois au sud), avec 10.600 m² disponibles, le troisième du podium étant l'agglomération Beaune Côte & sud (6.840 m²). Qu'en sera-t-il de l'occupation de ce foncier disponible ? « *Il est difficile de faire des prévisions, mais 2025 sera une année charnière*, assure Patrick Mestanier (CBRE Impact). *Toutes les prévisions sont aléatoires, mais efforçons-nous d'être optimistes !* » Côté prix, Aurélie Mestanier (Max-Im) rappelle que la stabilité des prix sur le marché de la seconde main tient en grande partie à l'obsolescence du parc et l'obligation d'une enveloppe de travaux pour obéir, notamment, aux obligations de la RE2020. L'Imdex 2025, basé sur les chiffres consolidés de 2024, établit ainsi une fourchette entre 50 € et 100 € /m² sur la location en seconde main contre 50 € et 90 € en 2023. Les prix à la vente du neuf (entre 1.200 et 1.400 € / m²) n'ont pas changé entre 2023 et 2024. « *Des valeurs supérieures sont attendues en 2025* », prévient Aurélie Mestanier qui évoque aussi une « *fourchette élargie de loyers en 2025* ».

La demande placée du marché des entrepôts a plongé de 74 % en 2024 sur le département (19.019 m² au total) et de 53 % sur la métropole dijonnaise (8.012 m² transactés). Ce marché « de niche », portant sur de grandes surfaces, est très vite bousculé car il porte sur un petit nombre de transactions.

Le bâtiment du siège social de la Caisse d'Épargne BFC au Parc Valmy est une des opérations notables du marché de bureaux de la décennie. Crédit : JDP.

LES ENTREPÔTS EN HAUSSE

Quant à l'offre disponible, établie à 13.280 m² dans la métropole dijonnaise et 27.200 m² dans le département (en ajoutant 6.620 m² sur l'axe A31 au nord et 7.300 m² dans l'agglomération Beaune Côte & sud), elle est en hausse, même si, nuance Mikael Cretin (BNP Paribas real estate), « *il n'y a pas de développement logistique, l'offre pour ce type de transaction est essentiellement en Franche-Comté* ». Quant aux prix, détaille Damien Voisenet (Cushman& Wakefield), ils diffèrent selon que l'on évoque le bâtiment destiné à la messagerie (traitement de flux de marchandises hors stockage) ou à l'entreposage : de 105 € à 115 €/m2 dans le premier cas, de 47 € à 57 € dans le second. « *Si ce marché devient départemental*, remarque Damien Voisenet, *ce n'est pas le cas du marché de bureaux qui se concentre exclusivement sur la métropole* ».

LES BUREAUX, MONOPOLE MÉTROPOLITAIN

Sur ce dernier segment, la décennie comprise entre 2015-2025 montre trois pics spectaculaires, correspondant à chaque fois à une opération notable dont celles de 2019 : 9.500 m² pour le siège social de la Caisse d'Épargne BFC à Valmy (Dijon nord) et 2023 (bâtiment du « campus territorial » Osmose pour le conseil départemental 21). 2024 constitue un « *niveau d'alerte* » sur cet indicateur, prévient Mikael Cretin. La demande placée se concentre sur Valmy, puis au centre-ville et au parc technologique Europe (Toison d'Or). 57 % des transactions, soit 25 % du volume, concerne des surfaces jusqu'à 250 m². Les prix sont quasi identiques à ceux relevés en 2023, et « *l'offre en centre-ville est diffuse*, précise Carine Provost (Arthur Loyd), *entre le quartier Clémenceau, la Gare et le Centre Dauphine* ». La soirée de présentation de l'Imdex 2025 s'est achevée par l'annonce de la création d'un Club des acteurs de l'immobilier et de la construction, « *nouveau réseau, espace de réflexion et d'échange entre les professionnels du secteur et les acteurs publics* ». Au programme de ce nouvel acteur : évènements, visites privées de sites et communication en lien avec l'immobilier d'entreprise.

Emmanuelle de Jesus

L'Imdex, un outil made in CCI

Créé en 2017, l'Imdex propose aux décideurs des collectivités, aux prospects, dirigeants d'entreprises... une base de données consolidées du marché et des évolutions de l'immobilier en Côte-d'Or, des « *éléments de connaissance, d'information et de prise de décision* », selon la formule du président de la CCI Pascal Gautheron. Piloté depuis l'origine par la CCI, avec la participation des brokers de la place (Arthur Loyd, ncbc, BNP Paribas real estate, CBRE Impact, Cushman & Wakefield, Max-Im, Voisin immobilier), cet indicateur se retrouve en bonne place lors des salons de l'immobilier d'entreprise (Mipim, Simi), comme le confirme Danielle Juban, vice-présidente de la métropole dijonnaise en charge, notamment du développement économique. « *C'est un outil qui objective la performance du marché local de l'immobilier d'entreprise*, se félicite-t-elle, *qui offre, au-delà du disponible à six mois, des perspectives à deux ou trois ans pour une meilleure visibilité* ».

Pascal Gautheron, président de la CCI Métropole de Bourgogne : « *Un tel outil participe à la mission de la CCI qui est de contribuer à bâtir un environnement favorable pour les entreprises.* » Crédit : JDP.

Côte-d'Or. Le 10 juin 2021, Frédéric Marat reprenait « l'Atelier de Reliure » situé alors au 21 rue Amiral Roussin à Dijon, avant de déménager au 7 rue Berlier pour donner naissance à l'Atelier Pagina. Aujourd'hui, l'artisan alerte sur la situation économique délicate dans laquelle il se trouve et qui pourrait menacer la pérennité d'un savoir-faire plus que centenaire.

Atelier Pagina : Frédéric Marat ne veut pas tourner la page !

« *J'ai cette chance extraordinaire : je ne réfléchis pas !* ». C'est par ces propos espiègles et un brin provocateurs que Frédéric Marat, propriétaire de l'Ateliers Pagina, spécialisé dans la restauration et la reliure de livres pose les bases de ce qui l'a conduit, il y a plus de trois ans, à prendre la suite d'une institution familiale dijonnaise incarnant dans les murs de la cité des savoir-faire depuis près de 60 ans. L'Atelier de Reliure, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a été créé en 1966, au 21 rue Amiral Roussin, par André Vercey, après des études aux Beaux-Arts à Dijon. En 1994, sa fille Véronique en reprend la gérance, épaulée bien vite par son mari. Vingt-sept ans plus tard, le couple cherche en vain un repreneur et c'est par un curieux hasard que Frédéric Marat va découvrir leur histoire. « *J'ai été accueilli trois mois à l'Abbaye Notre-Dame de Cîteaux en plein second confinement* », raconte-t-il, évoquant dans le choix de ce lieu, « *pour faire le point, me resourcer* », une résurgence du passé, un rappel d'une première visite faite alors qu'il passe un BAC technologique au collège Saint-Joseph à Dijon. « *Sur place, j'ai rencontré un Belge, docteur en histoire, spécialiste de l'ordre cistercien, chargé de récupérer les ouvrages des bibliothèques abbatiales qui fermaient. C'est là qu'il m'a parlé de la famille Vercey et de ce patrimoine dijonnais, de cet art de la reliure plus que centenaire* ». Alors que le chercheur lui fait l'article, Frédéric Marat voit s'aligner les planètes : « *Ce qu'il me racontait réveillait plein de choses en moi : le déchirement de mon grand-père agriculteur dans l'Aube quand il a dû se séparer de sa ferme car aucun de ses enfants ne voulaient prendre sa suite, mes années d'enfance à Dijon, ma fascination pour les ouvrages ancien fantasmée par le* Nom de la Rose... *Autant de madeleines de Proust qui m'ont conduit, sans aucun recul, porté par l'affect, à m'entendre dire à Véronique Vercey : "Je vais reprendre !" dès que j'ai franchi la porte de son atelier* ». C'est alors le branle-bas de combat pour cet homme né à Chaumont (52) vivant alors à Lyon et qui a déjà connu bien des vies : régisseur pour un cirque, pour la télévision, chef d'entreprise, créateur de deux sociétés d'informatique, ébéniste et même guide de haute montagne... « *Je ne connais rien au métier, j'ai suivi un cursus sur les métiers du livre à Tours, noué des liens avec la Bibliothèque nationale de France à Paris, fait un stage chez l'un des plus grands relieurs de France et j'ai été accompagné pendant les six premiers mois de la reprise par Véronique, son mari et l'un de leur employé, Raymond Gervais qui est entré dans l'entreprise à 14 ans et qui cumule aujourd'hui à 69 ans, 55 ans de savoir-faire irremplaçables* ». Un salarié que Frédéric Marat a gardé avec lui. « *Il vit à Montbard et vient trois jours par semaine en complément de sa retraite* ».

Frédéric Marat au milieu de ses livres et de ses machines plus que centenaires. *Ci-contre*, Appoline, stagiaire en apprentissage travaille sur la couture d'un ouvrage ancien. *Crédit : JDP.*

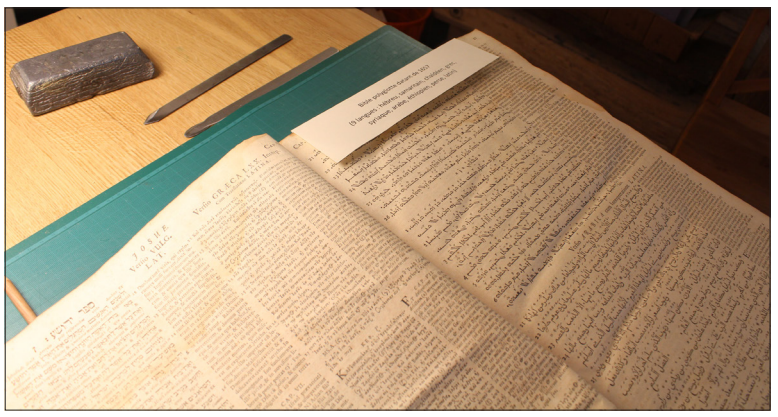

Ci-dessus : restauration d'une bible en neuf langues et ci-dessous un poste de l'atelier avec ces nombreux fers à dorer. *Crédit : JDP.*

UNE PASSION QUI PEINE À NOURRIR

Aujourd'hui, un peu plus de trois ans après le début de « *cette aventure d'une richesse absolue* », Frédéric Marat dresse un bilan doux-amer : « *On croule sous les commandes notamment des mairies qui ont l'obligation légale de faire relier les états civils, mais je n'arrive pas à me dégager de vrai salaire.* » Sa clientèle est composée pour un tiers d'administratifs (archives municipales, départementales, musées...), pour un deuxième tiers de bibliophiles, collectionneurs d'ouvrages sur la chasse ou la vigne et pour un dernier tiers de « *clients qui timidement font tinter la clochette de la porte d'entrée, s'excusant de ne pas venir avec un ouvrage rare à restaurer mais avec le livre de recettes de leur grand-mère, où la correspondance SMS amoureuse qu'un jeune homme veut faire relier pour l'offrir à sa belle pour la Saint-Valentin. Ces particuliers aux demandes à forte valeur sentimentale nous apportent autant de gratification que la restauration d'une bible en neuf langues datant de 1657. Aujourd'hui notre problème, c'est que les gens n'ont pas conscience des heures de travail qui se cachent derrière une restauration ou une reliure. Quand ils s'adressent à nous ils pensent que l'on va répondre à leur demande en quelques heures alors qu'il faut compter plusieurs semaines : 30 étapes sont nécessaires à la fabrication d'un livre, dont 15 jours pour l'encollage sous presse. On est obligé de faire de la pédagogie, expliquer le pourquoi de nos tarifs, convaincre que ce sont de justes prix, liés à l'augmentation des charges, du coût des matières premières (+250 % pour le carton depuis le début de la guerre en Ukraine)* », défend Frédéric Marat, qui bien qu'ayant conscience que « *c'est compliqué pour tout le monde, certaine des collectivités qui font appel à moi ont vu leur budget diviser par six* », revendique « *un métier passion, un acte militant, de résistance face au tout numérique...* ». Mais encore faut-il que « *la passion nourrisse* ». La suite, il la voit soit en déménageant ses locaux hors du centre, soit en prenant un mi-temps pour compléter ses revenus, à moins « *d'être contraint à la fermeture pure et simple* », ce qu'il refuse encore, engageant même une démarche de classement de l'atelier en entreprise du patrimoine vivant pour mettre en avance son si beau métier.

Frédéric Chevalier

en bref

Côte-d'Or

La quatrième édition de la Voie des talents promeut le numérique au féminin. 82 % des entreprises du numérique à Dijon peinent à recruter et manquent de talents qualifiés, notamment chez les femmes encore largement sous-représentées dans ce secteur. La 4° édition de la Voie des Talents 2025 co-organisée par Creativ'(cluster emploi-compétences du bassin dijonnais) et Numeum (syndicat professionnel du secteur numérique), les 13 & 14 février sur le campus Eseo, avait pour ambition d'acculturer les visiteurs - 600 attendus, du lycéen à l'étudiant jusqu'aux adultes en reconversion ou demandeurs d'emploi - à ces métiers du numérique, en proposant une immersion inédite avec notamment le serious game « Tech It Easy », développé par le studio dijonnais Da Viking Code. « *C'est autant un enjeu d'attractivité que de politique publique, avec une possibilité d'émancipation sociale et économique* », soulignait Massar N'Diaye, adjoint à la maire de Dijon et président de l'association Creativ' lors d'un point presse. Danielle Juban, élue métropolitaine a d'ailleurs rappelé l'ouverture, prévue en septembre 2027, de Technov', un campus du numérique. Le secteur est en effet un des piliers de la stratégie de développement du Grand Dijon, comme d'ailleurs de la région BFC, représentée par Frédéric Poncet.

De gauche à droite : Charlie Lassus, (OFA du numérique) Danielle Juban (vice-présidente de la métropole dijonnaise), Massar N'Diaye (président de Créativ'), Frédéric Poncet.

JDP

Côte-d'Or. Mardi 18 février, l'assemblée générale de la CPME 21 à l'Opéra de Dijon a vu Éric Boudier succéder à Geoffroy Sécula à la tête du syndicat patronal.

La CPME 21 change de main

« *Ta mission maintenant Éric, est celle de fédérer, de défendre l'ensemble de nos adhérents. Je suis fier de te passer ce flambeau et te souhaite une très belle réussite pour ce mandat* ». À l'issue d'un conseil d'administration qui s'est tenu mardi 18 février à l'Opéra de Dijon, Geoffroy Sécula, président de la CPME 21 depuis six ans, a adoubé son successeur devant une assemblée fournie de chefs d'entreprise, élus et représentants des chambres consulaires. Geoffroy Sécula n'abandonne pas totalement la défense des TPE/PME puisqu'il reste président de la CPME BFC jusqu'en 2026.

Éric Boudier (à gauche), nouveau président de la CPME 21, succède à Geoffroy Sécula. *Crédit : JDP.*

« LA BARRE EST HAUTE »

Le nouveau président qui a transmis, fin décembre 2024, son entreprise Boudier Métallerie à trois de ses salariés (*lire aussi page 24*), est un jeune retraité qui entend s'investir pleinement au service de ses homologues dirigeants. « *Je pense bien connaître le monde de l'entreprise, quelle que soit la taille… je suis passé par toutes les tailles d'entreprise et leurs difficultés*, rappelle Éric Boudier. *J'ai accepté avec joie et motivation de prendre ce poste. La barre est haute, car Geoffroy a fait un travail remarquable pendant six ans. Il y a beaucoup de travail à faire et je vais commencer par une année assez musclée, puisque les perspectives sont quand même très moyennes pour notre région et je partage la préoccupation du préfet concernant la problématique de la démographie, vraiment en baisse* ».

« L'UNION DES FORCES »

En réponse au marasme économique dans lequel semble stagner la BFC, Éric Boudier prône un combat unitaire pour redynamiser l'activité et susciter l'attrait pour notre région. « *Je m'engage à être un président d'ouverture, car la crise qui est là nous oblige à être ouverts aux autres. L'heure est à l'union des forces, nous n'avons pas les moyens de nous disperser et notre devoir est de rendre notre territoire encore plus attractif.* » Une entraide déjà éprouvée par celui qui est également président du Sasti BFC (Service d'accompagnement socio-professionnel des travailleurs indépendants), une association qui vient en aide gratuitement aux dirigeants en difficulté financière, administrative et sociale. Cette action a bénéficié en 2024 d'une aide du Fonds de dotation du Club Entreprises & mécénat en BFC qui tenait le même jour son assemblée générale dans les locaux de la CEBFC à Valmy.

« C'EST LE TRAVAIL QUI REMPLIT L'ASSIETTE »

En laissant derrière lui une CPME 21 forte de 850 adhérents, Geoffroy Secula se félicite de l'avoir vue devenir « *la deuxième CPME de France* » et a répété ce qui aura été son mantra durant ses deux mandats : la défense de la « *valeur travail* », fustigeant par exemple le dispositif européen, transposé en droit français, qui permet à un salarié d'acquérir des congés payés durant un arrêt maladie : « *Le progrès social ne s'obtient pas en s'éloignant de l'entreprise. C'est le travail qui remplit l'assiette* ». Une chose est sûre : l'agenda d'Éric Boudier ne fera sûrement pas disette, au vu des défis qui attendent les chefs d'entreprise au premier rang desquels l'intégration de l'IA dans les process. Une urgence répétée par Amir Reza-Tofighi, le président national CPME nouvellement élu, lors du récent Sommet sur l'IA à Paris.

Emmanuelle de Jesus

Yonne. Le 1er avril, un cabinet de conseil en ressources humaines et management à la demande verra le jour. Après plus de dix ans d'expérience dans le secteur, Marie Piedefer, ancienne responsable RH, a choisi d'accompagner les entreprises autrement.

Cap's, une nouvelle voie pour les RH

Spécialisée dans l'accompagnement des structures de moins de 150 salariés, Marie Piedefer propose des services sur mesure : audit des pratiques RH, formations adaptées aux besoins spécifiques de chaque entreprise et accompagnement à la structuration de services RH. Contrairement à d'autres consultants, son approche repose sur le diagnostic approfondi de la situation avant toute intervention. « *Il n'y a pas de méthode toute prête, chaque entreprise est différente, donc je traite chaque demande différemment* ».

Marie Piedefer interviendra ainsi pour aider les entreprises à mettre en conformité leurs pratiques avec la législation, à structurer leurs processus de recrutement ou encore à optimiser la gestion de leurs équipes. Les formations qu'elle dispense sont modulables, permettant aux entreprises de composer un programme adapté à leurs besoins précis, qu'il s'agisse de gestion de conflits, de management ou encore d'évolutions réglementaires.

UN PARCOURS ATYPIQUE

Son parcours témoigne d'une progression atypique. Après un début de carrière en autodidacte dans les ressources humaines, elle a repris ses études en alternance à 30 ans. Passer d'un poste d'assistante à celui de DRH en entreprise lui a permis d'acquérir une vision globale des enjeux liés à ce milieu. Cette expérience lui a permis de mieux comprendre les défis que rencontrent les sociétés et leurs salariés. Mais en août dernier, une cassure a eu lieu avec son entreprise. Et après une longue absence due à une blessure, Marie Piedefer a décidé de ne pas prolonger l'aventure et de se lancer à son compte. Le déclic pour créer son propre cabinet est venu après plusieurs années à constater le manque d'accompagnement des petites structures. « *Beaucoup de dirigeants ne mesurent pas l'importance d'une gestion RH efficace et les économies que cela peut générer* ».

En se lançant, elle ambitionne donc de réconcilier les managers et les services RH, souvent perçus comme un mal nécessaire plutôt qu'un levier de performance. Elle insiste sur le rôle crucial des RH dans la gestion des talents, la prévention des conflits et l'optimisation des performances. Pour elle, un bon accompagnement RH permet non seulement de limiter les risques juridiques, mais aussi de créer un environnement de travail plus serein et plus productif. Une approche pragmatique qui devrait séduire de nombreuses entreprises en quête d'une gestion RH plus efficace. Avec son modèle flexible et centré sur les besoins réels des entreprises, elle espère bien contribuer à transformer la perception des RH et à démontrer leur valeur stratégique pour les organisations de toutes tailles.

Enzo Beaudet

Le pouvoir des mots dans la gouvernance

En collaboration avec Olivier Bernard, conseil en sémantique relationnelle et professionnelle.

La problématique en entreprise

S'il est un mot « piégé » dans l'entreprise comme dans les études universitaires, c'est bien le terme de « problématique », ressenti comme un ensemble d'hypothèses ou comme une variante savante de la « question de départ » d'un travail de recherche…

En fait tout est à la fois plus simple et plus compliqué. Étymologiquement le terme « problématique » est apparu en langue française dès 1490 sous la forme *probleumactique* emprunté au latin *problematicus* signifiant « le constituant d'un problème auquel on ne peut apporter de solution », lui-même issu du grec *problematikos*.

Ensuite le mot a pris le sens latin de « douteux », « difficile à résoudre », puis « équivoque », « mystérieux ». Il faudra attendre 1951, sous l'influence du terme allemand de didactique « Problematik » pour obtenir le sens de « technique qui consiste à bien poser un ensemble cohérent de problèmes » puis par métonymie « ensemble des problèmes se posant sur un sujet déterminé ».

On peut s'appuyer sur une définition professionnelle donnée par C. Eymard en 2007 : « *La notion de problématique est à attribuer au latin* problematicus, *constituant un problème auquel on ne peut apporter de solution et pour lequel il y a donc intérêt à chercher… Une problématique est une façon de poser les problèmes sans forcément chercher à les résoudre* ».

Ainsi dans un projet de service en entreprise, l'exposé de la « problématique » permet de circonscrire le domaine de recherche et présente après un état des lieux, une analyse par tous les moyens possibles (enquête, questionnaire), d'élaborer une stratégie et de présenter des préconisations pour apporter des solutions (en se gardant bien de systématiser de généraliser ou d'affirmer péremptoirement). L'exposé de la « problématique » est lié à la formulation d'hypothèses dont il conviendra de dégager soit une affirmation, une infirmation ou des possibilités d'inflexion. Nous sommes tous, à un moment ou un autre et sans doute plus souvent que ce que nous ressentons, confrontés à la formalisation d'une « problématique » : Personnel d'encadrement à qui il est demandé de rédiger avec son équipe un projet d'établissement ou de service, une note d'orientation, un projet politique… Étudiant à qui le corps professoral demande la rédaction et la soutenance d'un mémoire…

Si nous mettons la « problématique » au centre d'un système dont elle est à la fois le centre et le résumé des questions que le cadre se pose, il est alors possible de définir et d'explorer trois « zones » d'investigation : La zone du périmètre du travail à fournir qui réunit l'état des lieux, le bilan qualitatif et quantitatif du sujet abordé, l'état du contexte institutionnel et la présentation des aspects juridiques actualisés. La zone de la stratégie ou à tout le moins de la tactique envisagée qui comporte les priorités définies, les hypothèses formulées et le plan dans sa phase d'ingénierie. La zone des ressources (humaines, matérielles et financières à mobiliser), le relevé des personnes ressources à contacter, les grilles d'entretien et l'ébauche de la bibliographie. En bref retenons qu'élaborer une « problématique » n'est pas trouver le Graal mais indiquer les moyens mobilisés pour tenter de le trouver.

Côte-d'Or. Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, François Rebsamen a rendu visite au site Polytech de Dijon qui accueille le programme CAIRE dont l'objectif est de former 28.000 personnes à l'IA.

François Rebsamen, ambassadeur du déploiement de l'IA

Le programme CAIRE, pour *Citizen-oriented Artificial Intelligence training for a Responsive Education*, était au cœur de la visite de François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, à Dijon. « *La technologie est un élément du progrès social. L'IA ne va pas tout dévorer si elle est maîtrisée. Il s'agit d'une nouvelle révolution industrielle* », a précisé le représentant du gouvernement en visite à Polytech. Le site accueille en effet le programme CAIRE visant à former, dans les prochaines années, 28.000 personnes dans le pays aux usages de l'IA pour répondre aux évolutions des métiers. Il se destine principalement aux étudiants en formation initiale, aux personnes en formation continue ainsi qu'aux professionnels déjà en poste qui deviendront à leur tour les formateurs de demain. « *Un pays comme le nôtre ne peut pas passer à côté de l'IA.* » Soutenu par France 2030, ce programme profite d'un budget global de 13 M€.

DE L'IA À UNE APPLICATION CONCRÈTE

Au cours de sa visite, François Rebsamen, également président de Dijon Métropole, n'a pas manqué de citer son territoire comme « *une source d'inspiration avec des applications concrètes.* » Plusieurs startups ont ainsi fait le déplacement pour présenter leur travail. Parmi elles, Ummon qui conçoit des logiciels de pathologie à destination de soins oncologiques personnalisés ou Four data, éditeur d'objets connectés.

François Rebsamen a souligné l'intérêt d'une smart city comme Dijon. « *Elle améliore la gestion de l'espace public, accélère la venue des secours et offre un cadre de vie plus agréable. On balbutie en matière de compétences, donc CAIRE est important pour l'égalité d'accès à la connaissance. Il ne faut laisser aucune commune sur le bas-côté.* » Le ministre a ainsi conclu sur l'importance d'irriguer le territoire avec les innovations qui se feront jour.

Nadège Hubert

François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, compte sur le programme CAIRE pour réduire la fracture numérique. *Crédit : JDP.*

leJournaldu Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- Publireportage
- Encartage
- Numérique
- Visibilité parfaite
- Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

COLLECTIVITÉS

Le Banlay, de « quartier sensible » à « village urbain »

Nièvre. Transformer un quartier politique de la ville en village urbain, c'est le projet qu'a lancé la ville de Nevers dès 2014. 72M€, des centaines de logements réhabilités ou détruits, des parcs, des jardins et un quartier qui se réintègre dans la ville.

Dans les années 1950, lors des travaux de détournement de la nationale 7 qui « trouent » alors la ville, le quartier des Pâtis - traversé par la Nièvre et surnommé « les mariniers » - est enseveli sous le bitume, tandis que le quartier du Banlay connaît un essor considérable. Entre 1959 et 1971, sous les mandats de Paul Dubost (1953-1959) et Jean-Louis Ramey (1959-1971), 17 barres d'immeubles, emblématiques du modernisme de l'époque, sont construites, densifiant la population et constituant, comme dans toutes villes, un « quartier défavorisé ». Dès 2014, dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), (*voir encadré*), porté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), la municipalité sur les espaces publics et Nièvre Habitat pour le logement décident de transformer Le Banlay en un « village urbain », un projet reconnu d'intérêt régional de réaménagement complet, le tout pour un budget de 72 M€. Outre son coût, l'autre singularité est que la municipalité invite les habitants à imaginer l'avenir de leur quartier. Pour Anne Wozniak, adjointe à l'Urbanisme et à l'Environnement naturel de la ville de Nevers : « *C'était une démarche nécessaire à l'acceptabilité par les habitants.* » Amandine Boujlilat, première vice-présidente de Nevers Agglomération, adjointe au maire de Nevers, ajoute : « *Le projet était titanesque puisqu'il s'agissait de demander aux habitants d'être relogés dans d'autres quartiers pendant plusieurs années avant de revenir.* »

CONCERTATION ET ENJEUX MAJEURS

Dix ans après le lancement de la concertation, le Banlay se transforme : « *Il y a toujours eu beaucoup de monde aux temps de concertation. Ce sont des opérations qui sont très lourdes, très complexes, mais qui suivent la philosophie dessinée par les habitants,* explique Anne Wozniak. *Les habitants étaient conscients de vivre dans des bâtiments délabrés, où la moitié des locataires étaient partis. La véritable inquiétude était de savoir comment garder l'âme du quartier quand on crée une trouée pendant plusieurs années* ». Un projet qui va non seulement se nourrir de la concertation, mais également s'adapter au climat géopolitique : « *La maquette financière que l'on avait travaillée au tout début n'est évidemment plus la même après la guerre en Ukraine, avec l'inflation qui a suivi. Les coûts ont augmenté de 15 % environ. On a donc demandé un délai supplémentaire de deux ans pour un achèvement en 2032* », souligne Amandine Boujlilat.

UN VILLAGE ÉCORESPONSABLE

En termes de chiffres, 570 logements ont été démolis et 106 reconstruits - 56 sur le quartier, 50 hors-site sur l'agglomération - et plus de 400 réhabilités. En lien avec Nièvre Habitat, certains habitants ont été déplacés, d'autres ont été maintenus dans leurs logements : « *Mais 75 % environ ont exprimé le souhait de revenir,* précise Anne Wozniak qui vit elle-même dans le quartier, *ce qui montre l'attachement des habitants. Et le projet s'est verdi. Les habitants ont exprimé leur envie d'espaces verts, de lieux de partage, de loisirs, de jardins partagés. Il fallait donc garder l'idée d'un village* ». Ce village se caractérisera à terme par de nombreux espaces : la création d'un parc sur ce qui deviendra « la place du village », ainsi que des jardins partagés inclus dans un programme baptisé « Banlay fertile » : « *Nous avons répondu à un appel à projet pour réorienter le quartier sur l'agriculture en ville à travers de nombreux espaces verts. Plutôt que de planter de l'ornemental, on se dirige vers la cueillette en ville : des arbres, des herbes. On réfléchit au concept d'un centre animalier, à des zones de contact avec l'homme, où des familles sont responsables des animaux, où elles peuvent ramasser les œufs.* » L'objectif : fabriquer une culture des habitants autour de l'environnement et de la biodiversité, un environnement porté par les services municipaux qui ont, depuis 2014 récupéré 40 hectares de zones désartificialisées. Toutefois, Anne Wozniak fait un constat amer : « *En ce qui concerne l'animal, le ministère de l'agriculture n'apporte aucun soutien.* » Pour Amandine Boujlilat, la réhabilitation a également un objectif plus politique : dans un quartier qui regroupe trois lycées et un collège, le nouveau Banlay ambitionne d'attirer des familles, des enfants et des services publics : « *Nous avons réussi à conserver un bureau de poste alors que la politique du groupe est plutôt de centraliser. Mais si les élus investissent 72 M€, ce n'est pas pour que les services s'en aillent.* » La dernière phase du projet concernera la réorganisation des écoles, entamée dès 2016 avec la fermeture de plusieurs établissements face à la baisse démographique (plus de 10.000 habitants en moins entre 1975 et 2010). L'idée est de créer une école augmentée en regroupant les écoles Blaise Pascal et Guynemer. Là aussi, la concertation a fait son œuvre et modifié le Plan-guide : « *on a échangé avec l'équipe éducative, les enseignants, les parents d'élèves et un collectif de proximité avec des habitants et des commerçants, et on a changé nos projets. On devait réhabiliter l'école Blaise Pascal et fermer Guynemer, mais finalement après la concertation, Guynemer a une emprise au sol plus importante qui permettrait de faire une école plus étendue, plus agréable, plus au cœur du quartier et pour dynamiser l'ensemble du secteur, on va reconstruire un équipement de proximité : mairie, centre social, cellules commerciales* », conclut Amandine Boujlilat.

Antoine Gavory

En haut à gauche : Anne Wozniak, adjointe à l'Urbanisme et à l'Envionnement naturelle de ville de Nevers et Amandine Boujlilat, vice-présidente de Nervers Agglomération. *À droite :* vue sur les travaux en cours en juillet 2024. *En bas :* vue de la future place du village. *Crédit : ville de Nervers.*

Financements

Lancé en 2014, le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) prévoit la transformation de plus de 450 quartiers prioritaires de la ville, avec un budget de 12 Mds€.

Au Banlay, la ville de Nevers et Nièvre Habitat sont à la fois maîtres d'ouvrage et financeurs du projet.

Les financements sont répartis de la manière suivante :

- bailleurs : 25,45 M€ dont 23,8 M€ pour Nièvre Habitat.
- ANRU dont Action Logement : 17,2 M€.
- Ville et Agglomération de Nevers : 14,55 M€.
- Région Bourgogne Franche-Comté : 3,6 M€.
- Conseil départemental de la Nièvre : 0,95 M€.
- Europe (Feder) : 0,54 M€.
- Autres et prêts : 10,1 M€.

Réintégrer le quartier dans la ville

Construit en bordure de l'ancienne RN7, le quartier du Banlay dispose d'un atout majeur : sa proximité avec le centre-ville, accessible par un passage sous l'ex RN7, la trémie. Dans le cadre du réaménagement de l'ancienne nationale, la trémie sera bouchée pour laisser place à un rond-point entouré de voies douces : « *l'objectif est de créer une véritable suture ; un grand plateau traversant sera aménagé, entouré d'un parc qui permettra de rejoindre directement le centre-ville et de remettre le Banlay au cœur de la ville* », explique Anne Wozniak..

Région BFC. **Lors de la traditionnelle conférence de presse d'avant assemblée plénière, Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC, a présenté les orientations budgétaires 2025 pour la collectivité dans un contexte d'instabilité inédit.**

La région prête à passer le rabot sur des compétences non obligatoires

Dijon

« *Le plus dur, c'est le gel de la TVA. Nous avions travaillé sur un budget avec une augmentation des recettes liées à la TVA de 2 % et au final nous sommes obligés de partir sur les mêmes montants qu'en 2024* », lâche Marie-Guite Dufay, présidente de la région BFC en introduction de sa présentation des orientations budgétaires 2025 à la presse jeudi 20 février. Une présentation réalisée avec un calendrier bousculé par le contexte de crise institutionnelle que travers le pays depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin.

30 M€ DE DÉPENSES EN MOINS SUR DEUX ANS

C'est dans une logique de réduction de la dépense publique, liée au poids de la dette publique dépassant les 3.300 Mds€, dont plus de 1.000 Mds€ depuis 2017 et imposée par le précédent gouvernement Barnier que se sont construites ces orientations budgétaires. « *Même si aujourd'hui la nouvelle loi de finances du gouvernement Bayrou réduit la contrainte imposée aux collectivités, faisant passer la baisse des recettes pour la région BFC de 60 à 30 M€, nous avons fait le choix de conserver le cap plus sévère imposé par le gouvernement Barnier, pour nous obliger aux efforts* », annonce Marie-Guite Dufay. Dans ces conditions particulières, la région BFC possède de nombreux atouts, elle a notamment conservé une situation budgétaire maîtrisée et nettement moins altérée que dans d'autres régions : « *On fait partie des régions qui ont le meilleur ratio financier, ce qui ne nous obligera pas, à l'instar d'autres, à opérer des coupes drastiques, brutales et irréversibles dans des pans entiers de nos politiques publiques. Cette bonne santé financière nous permettra, à l'inverse, de puiser dans les capacités budgétaires pour amortir le choc.* » Mais choc il y aura tout de même, prévient la présidente qui entend agir à la fois sur la réduction des dépenses, sur le levier de la fiscalité pour accroître les recettes et sur une dégradation des ratios financiers. « *La règle imposée aux régions, c'est de ne pas dépasser les neuf ans d'endettement. Jusqu'ici, nous étions à cinq ans. Ce que nous envisageons, c'est de passer d'abord à sept ans puis à neuf ans en 2028, voire 2029 si l'on prend en compte la contrainte Bayrou* », développe la présidente.

DES COMPÉTENCES SANCTUARISÉES

Dans le détail, les défenses de fonctionnement « *qui je le rappelle, ne sont pas celles des petits fours* », précise Marie-Guite Dufay, seront revues à la baisse « *dans une logique d'économie progressive, avec une réduction des dépenses étalée sur deux ans à hauteur de 30 M€ en autorisations d'engagement par rapport au prévisionnel, dont un premier palier de 10 M€ en 2025. Ces économies viseront en priorité dans nos politiques publiques les actions hors compétences ainsi que les actions n'ayant qu'un faible effet levier ou un mauvais taux d'exécution au regard des exercices précédents* ». Et l'élue de prendre des exemples : « *Nous sommes la seule région à avoir mis en place une aide à la formation des salariés du tissu associatif de l'aide à domicile. Cela a permis la montée en gamme de ces salariés qui ont pu ainsi obtenir de meilleures rémunérations. Cette action n'entre pas dans le champ de nos compétences légales, nous allons donc regarder au cas par cas avec chaque association comment diminuer ce soutien sans mettre en péril ces dernières. Dans les lycées, le programme pédagogique Éveil sera remis en cause, seule la compétence obligatoire portant sur les bâtiments sera maintenue, avec toutefois un ralentissement dans les travaux. Les crédits d'investissement baisseront ainsi de 87 M€ dans le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2030, portant celui-ci à 609 M€, soit 85 M€ / an en moyenne : un effort qui reste supérieur à celui de chaque ancienne région avant fusion.* » À l'inverse, certaines compétences seront sanctuarisées : les investissements en lien avec la transition écologique et énergétique, « *car si l'urgence climatique tend à passer au second plan un peu partout face à une situation internationale très dégradée, cela reste pour autant un enjeu majeur d'une action publique qui se veut tournée vers l'avenir. Ainsi contrairement à l'État qui entend baisser le montant du fonds vert de 2,5 Mds€ à 1 Md€, la région, elle, va poursuivre son investissement sur son programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments Effilogis* », la formation des demandeurs d'emploi, « *car c'est une compétence majeure de la région en direction des plus fragiles, qui plus est dans un contexte de reprise de la progression du chômage* » et le soutien au fonctionnement des structures culturelles « *car dans une société où beaucoup de repères semblent se brouiller, la culture reste un facteur de lien et de transmission de valeurs essentielles à la cohésion de notre société* ».

RBFC – X.DURCORDEAUX

UN NÉCESSAIRE RECOURS À L'OUTIL FISCAL

Côté dépenses d'investissement, la région avait voté en décembre 2023 un PPI d'un montant de 2,343 Mds € pour la période 2024-2030. Le besoin d'investissement croissant de certains secteurs, notamment celui des mobilités, avait projeté ce PPI à 2,6 Mds €. Dans le contexte actuel, la collectivité s'oblige à revenir à son budget initial de 2,3 Mds € « *en conservant tout de même un niveau d'investissement ambitieux pour 2025 estimé à 575 M€* ».

Sur l'évolution des recettes, « *nous procéderons à l'augmentation de la taxe sur l'immatriculation des véhicules jusqu'à son plafond de 60 € par cheval fiscal à compter du 1er juillet, ce qui devrait apporter 10 M€ de nouvelles recettes à la région à partir de 2026* ». Sur le volet mobilité, la collectivité entend prendre en compte la récente ouverture faite par le gouvernement aux régions du versement mobilité, avec la capacité d'envisager le prélèvement de cette contribution sur leur territoire, dans la limite de 0,15 % de la masse salariale des entreprises publiques et privées de plus de 11 salariés. Ce qui représenterait 35 M€ pour la BFC. Cette recette potentielle serait destinée exclusivement à améliorer l'offre de mobilité, tant en matière de fonctionnement que d'investissement sur les compétences régionales. Elle permettrait aussi d'appuyer les territoires, notamment ruraux, dans leurs politiques de mobilité puisque la loi prévoit qu'une part de ce versement mobilité soit reversée aux EPCI qui ont pris la compétence. « *Mais une fois qu'on a dit tout cela, il y a les entreprises, dont je n'ignore pas les difficultés dans un contexte incertain… J'entends le ras-le-bol fiscal, cela dit, je n'oublie pas non plus que la politique de l'offre mise en œuvre par les gouvernements successifs au cours des années passées leur a plutôt été favorable ! J'ai échangé avec la présidente du Medef BFC, et entendu ses arguments sur le contexte économique. Elle m'a par ailleurs fait part des positions exprimées nationalement par le Medef, sur l'existence d'hypothèses alternatives de recettes pour la région, reposant notamment sur l'affectation d'une fraction du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre… Ces propositions ont déjà été auditées par Région de France il y a plusieurs mois, et n'apparaissent pas pleinement convaincantes tant pour leur rendement, leur dynamisme et surtout leur pérennité… Toutefois, je ne suis pas hostile à un débat. C'est pourquoi, je propose d'élargir les contours du comité des partenaires mis en place par la loi LOM autour des mobilités régionales, en y laissant une place plus importante aux employeurs, tel que prévu par la loi de finances. Ce comité devra se réunir rapidement dans l'objectif de travailler d'une part sur les besoins existants en termes d'offres, et d'autre part sur les financements envisageables à la mise en œuvre de ces nouveaux services* ». Toujours sur les mobilités, la région souhaite rejoindre le mouvement engagé par la région Sud et réintégrer à son budget les recettes et dépenses liées au TER et ainsi récupérer la TVA : « *Aujourd'hui, quand vous achetez un billet TER la recette part directement à la SNCF et c'est elle qui récupère la TVA. Nous allons travailler avec l'administration fiscale pour que dès 2025, nous puissions mettre en place ce changement et ainsi récupérer 15 M€* ».

Frédéric Chevalier

en bref

Yonne

Carte scolaire : les fermetures ne passent pas. Vive tension entre le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) dans l'Yonne, Jean-Baptiste Lepetz, et l'intersyndicale FSU, FO et Unsa Éducation. Après plusieurs jours de mobilisation dans les communes du territoire où des fermetures de classes sont pressenties l'an prochain, les représentants syndicaux ont boycotté le comité social d'administration (CSA) prévu lundi 10 février. Dans un communiqué, ces derniers reprochent à Jean-Baptiste Lepetz d'avoir « *fait le choix de ne pas recevoir les délégations, nourrissant ainsi la colère et la mobilisation* » et de « *ne pas permettre aux collègues menacés par une fermeture de pouvoir s'exprimer* ». Selon les projections du rectorat de l'académie de Dijon, l'Yonne devrait perdre une quinzaine de postes dans le premier degré, enregistrer la fermeture de 24 classes et l'ouverture de quatre autres. Dans le second degré, 16 postes sont sur la sellette principalement dans les collèges. Ces restrictions interviennent dans un contexte constant de chute démographique dans le département.

The Bridge débarque à l'Amphi de Sens. Le campus d'enseignement supérieur du Sénonais va accueillir à la rentrée prochaine une deuxième école privée, The Bridge, dédiée à la création, au référencement et au marketing digital. Cette arrivée coïncide avec la mise en place d'un partenariat financier lors des trois prochaines années entre l'institut de formation fondée en 2018 et la communauté d'agglomération du Grand Sénonais (CAGS), propriétaire de l'Amphi. Quatre cursus vont être progressivement proposés dont un sanctionné par un bachelor de « *Chef de projet marketing digital* » et un second d'un BTS de « *Communication spécialité traffic manager* ». Outre la mise à disposition des locaux à titre gracieux, l'intercommunalité va prendre en charge une partie des frais de scolarité ce qui, selon nos confrères de *L'Yonne républicaine*, représenterait une participation de plus de 151.000 € sur trois ans.

Côte-d'Or. **La ville de Beaune a signé un marché public global de performance sur dix ans avec Ineo Réseaux visant à réduire de 43 % supplémentaire la dépense énergétique de l'ensemble des éclairages urbains de la commune.**

13 M€ pour passer l'éclairage public beaunois en 100 % Led

Alors qu'un premier partenariat public-privé, de 24 M€, lancé en 2009, avait permis une réduction de 57 % de sa consommation d'énergie, la ville de Beaune ambitionne désormais d'aller plus loin, avec la signature d'un nouveau marché global de performance. « *Ce projet inclut la modernisation de l'éclairage public, dont celui des équipements sportifs, des systèmes de vidéoprotection, la gestion des illuminations et installations électriques festives ou encore la signalisation tricolore. Ce sont autant d'initiatives qui poseront les bases d'une collectivité plus durable, économe et attractive* », annonce la collectivité dans un communiqué de presse. Ce marché, doté d'un budget de 13 M€, repose sur l'expertise d'un groupement d'entreprises piloté par Ineo Réseaux, mandataire, rassemblant Ineo Infracom, autre entité d'Equans France et Dalkia Electrotechnics (marque Citelum), filiale du groupe EDF. Au moins 43 % d'économie d'énergie supplémentaire sont attendus à l'issue des travaux. Pour atteindre cet objectif, 3.600 luminaires de la ville, soit 74 % du parc d'éclairage, seront progressivement remplacés par des Led, permettant des gains significatifs dès les premières années. À l'issue du contrat, l'ensemble du parc d'éclairage public de Beaune sera converti en 100 % Led, avec des pré-équipements facilitant l'installation de systèmes de télégestion. « *Grâce à la technologie Led, la ville pourra continuer à maintenir l'éclairage nocturne, offrant un sentiment de sécurité aux habitants, tout en recourant à l'abaissement lumineux, un procédé moins énergivore et plus respectueux de la biodiversité nocturne* », affirment les parties prenantes du projet.

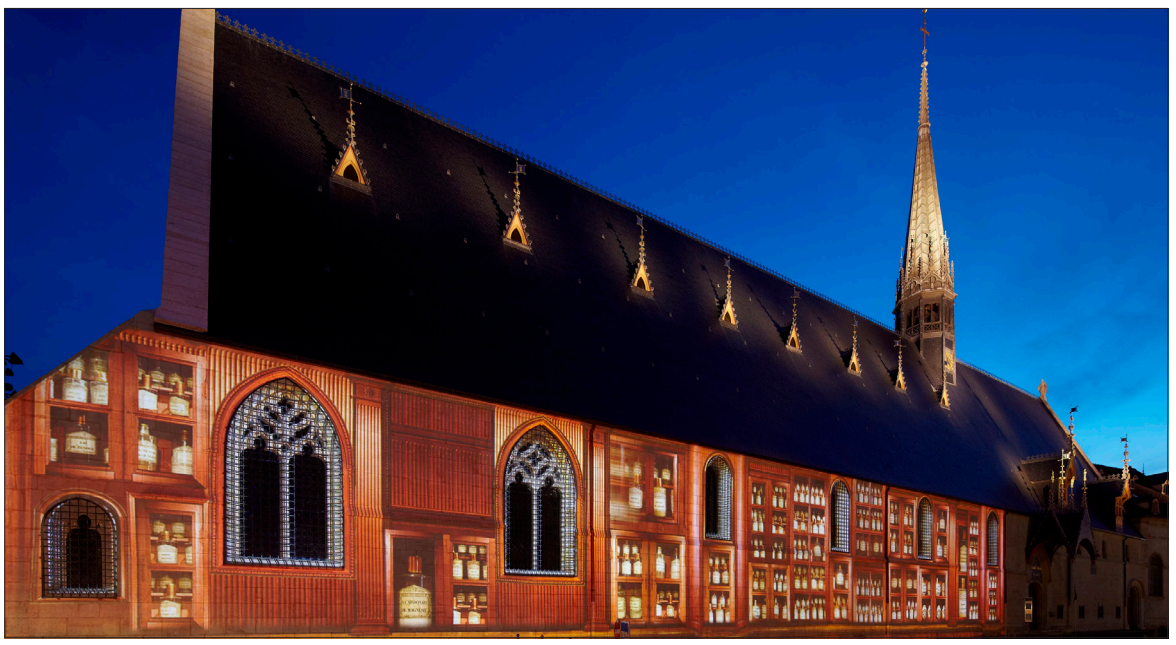
Exemple de mise en lumière des sites historiques de Beaune : ici les Hospices. *(Crédit : ville de Beaune).*

ÉCONOMIE, SÉCURITÉ ET PATRIMOINE

Beaune affiche une consommation annuelle pour son éclairage public estimée à 2.931.060 kWh. Grâce aux travaux qui seront réalisés jusqu'en 2028, cette consommation sera réduite à 964.818 kWh, soit une baisse de 67 %. Le nouveau marché devrait permettre à la ville d'économiser environ 175.000 € par an dès l'achèvement des travaux. Ces gains devraient contribuer à rentabiliser l'investissement consenti et, à terme, de dégager des marges budgétaires pour de nouvelles initiatives.

Le marché inclut également la maintenance des installations électriques pour les évènements festifs majeurs de la ville, comme les illuminations de Noël (330 motifs en 2024), les 24 Heures Beaunoises, la Vente des Vins, et les installations foraines, permettant ainsi de fournir l'énergie nécessaire à ces moments incontournables tout en garantissant une gestion plus fluide et sécurisée. Par ailleurs, l'accessibilité des personnes malvoyantes sera améliorée grâce à l'ajout de dispositifs sonores aux feux de circulation. La vidéoprotection, essentielle à la tranquillité publique, fera l'objet d'une maintenance technique assurant le bon fonctionnement des caméras existantes, en partie déployées et totalement entretenues lors du précédent marché par Ineo Infracom.

Enfin, le nouveau marché reprendra la maintenance du plan Lumière déployé dès 2009 et visant à sublimer, sur un parcours lumineux de deux kilomètres, 30 sites emblématiques et patrimoniaux de la cité médiévale, tout en intégrant des technologies plus performantes, tant en termes de qualité et de précision visuelles que de sobriété énergétique, notamment sur les sept kiosques de vidéoprojections installés par le premier marché public-privé.

Frédéric Chevalier

Saône-et-Loire. **Les anciennes gravières d'Arroux à Gueugnon changent de visage pour devenir une centrale solaire flottante de plusieurs hectares qui débutera sa production à l'été 2025. Les habitants peuvent investir dans le projet.**

Gueugnon mise sur une centrale photovoltaïque flottante

« *Une centrale solaire flottante de 35 hectares est en cours de construction à Gueugnon* », annonce la ville sur son site internet. Les anciennes carrières d'Arroux n'étant plus en activité et inondées, elles accueillent le projet de la société Verso Energy. « *Nous valorisons un site qui n'a plus qu'une utilité de loisirs en installant des panneaux solaires flottants* », explique Antoine Huard, directeur général. 39.800 panneaux occuperont la moitié de la surface des cinq gravières sans interférer avec les activités de pêche. « *Ils reposeront sur des flotteurs en matière composite, fabriqués spécifiquement pour cet usage, en France. Un bureau d'étude indépendant assurera un suivi environnemental pour évaluer et démontrer que les panneaux n'ont pas d'impact défavorable.* » À partir de l'été 2025, ils produiront 26 GWh annuels soit l'équivalent du besoin en électricité de 12.000 habitants.

Les gravières d'Arroux, à Gueugnon, accueillent progressivement des panneaux photovoltaïques flottants qui produiront de l'électricité à partir de l'été 2025. *Crédit : Verso Energy.*

DES PANNEAUX PLUTÔT QU'UN LIVRET A

Le projet a nécessité un investissement de 24 M€, porté par Verso Energy mais ouvert au grand public. « *Nous avons lancé un financement participatif jusqu'à 2,4 M€ et dans lequel les habitants du département et des départements limitrophes peuvent s'engager à partir de 20 €.* » Antoine Huard voit dans l'opération un moyen de profiter d'un taux d'intérêt de 6,5 % garantie avec un risque faible. « *C'est une façon de reverser un peu au territoire mais aussi de renforcer l'acceptation d'un projet de centrale solaire.* » Pour le dirigeant, la centrale photovoltaïque flottante apportera également des recettes fiscales nouvelles à la commune et la communauté de communes, tout en répondant à la contrainte de trouver du foncier pour développer de nouveaux projets.

Nadège Hubert

en bref

Yonne

AUXERRE : KEOLIS LANCE LA CONSTRUCTION DE SON NOUVEAU DÉPÔT DE BUS. À deux pas de la station de production et d'avitaillement hydrogène, chemin du Couvent, le nouveau délégataire de service public de mobilité urbaine AuxR_M le bus vient de siffler le coup d'envoi de son centre de maintenance et d'exploitation. D'une superficie de 1.400 m², la nouvelle infrastructure élevée selon les dernières normes environnementales en vigueur représente un investissement de 5,2 M€. Sa livraison est prévue au printemps 2026. « *La situation du futur dépôt de bus, à proximité de la station AuxHyGen n'est pas un hasard : après les cinq bus roulant à l'hydrogène depuis septembre 2022, neuf nouveaux bus H2 supplémentaires seront mis en circulation d'ici à 2028. En parallèle, la station de production d'hydrogène des Mignottes va voir sa production quotidienne passer de 400 kg à deux tonnes par jour* », précise la communauté d'agglomération de l'Auxerrois qui « *s'est fixé l'objectif de zéro émission de CO_2 à horizon 2050* ».

VILLE D'AUXERRE

Yonne. **18 mois de travaux et près de 2 M€ d'investissement : cette nouvelle infrastructure au sein du parc des expositions doit participer à la redynamisation du centre d'affaires des Boutisses.**

Auxerre(xpo) mise sur le tourisme d'affaires avec l'Espace 1000

Et de deux ! Après l'inauguration, il y a quelques semaines, de la salle Vaulabelle, « salle des fêtes » historique de la ville, un nouvel espace dédié aux réunions et séminaires d'entreprise, d'une superficie de 1.000 m², vient d'être mis en service dans l'agglomération auxerroise. Sobrement baptisée « Espace 1000 », l'infrastructure composée de huit salles modulables a été aménagée dans un hangar non affecté, intégré au palais des congrès Auxerrexpo. Le coût total de l'opération s'élève à 1,8 M€, financé par la ville, la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, le conseil départemental de l'Yonne et l'État à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), auxquels s'ajoutent 300.000 € injectés par le délégataire de service public (DSP) Centre France Parc Expo pour l'achat de mobiliers, la sonorisation et les équipements audiovisuels. « *Grâce à ce nouvel espace qui s'adapte aux besoins des congressistes, nous complétons l'offre existante en la matière, à commencer par celle constituée par la salle Vaulabelle située en centre-ville* », souligne Nordine Bouchrou, l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme, des travaux, du cadre de vie et de l'accessibilité. « *Il nous reste, à présent, à mener une réflexion sur l'esthétique des façades des bâtiments et sur la signalétique globale pour insuffler une nouvelle dynamique au centre d'affaires des Boutisses.* » Inauguré il y a tout juste 30 ans par Jean-Pierre Soisson alors maire, Auxerrexpo, implanté sur les Plaines de l'Yonne, souffre tant d'un déficit de notoriété auprès des opérateurs que d'une programmation jugée peu séduisante par ses détracteurs. Cette année, son gestionnaire ambitionne néanmoins d'accueillir près d'une centaine d'événements grâce à l'intégration de cet Espace 1000.

Connecté et équipé des dernières technologies dont des écrans Led de 7 m², le nouvel espace modulable peut former trois à huit salles selon la configuration désirée, et compte une salle majeure de 330 m² qui peut être divisée en deux. *Crédit : Ville d'Auxerre.*

IDÉALEMENT SITUÉ

La nouvelle gouvernance auxerroise ne s'en est jamais cachée : elle projette de créer dans le chef-lieu de l'Yonne un nouveau point de convergence du tourisme d'affaires issu de Bourgogne Franche-Comté et des départements limitrophes, mais surtout d'Île-de-France, en composant une offre concurrentielle à moins de deux heures de Paris et de Dijon. Une proposition conciliant, à la fois, la modernité et l'adaptabilité des installations et la qualité environnementale du territoire. Selon les estimations, le secteur du tourisme d'affaires générerait entre 30 et 40 Mds € de retombées par an. De quoi susciter les convoitises.

Stéphane Bourdier

en bref

Côte-d'Or

Lancement du plan d'action de la sécurité. Paul Mourier, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté et de la Côte-d'Or, accompagné d'Olivier Caracotch, procureur de la République, et des autorités des forces de sécurité intérieure, ont lancé vendredi 21 février le plan d'action départemental de restauration de la sécurité du quotidien. Il sera décliné autour de trois axes d'effort principaux identifiés et déclinés en fiches actions opérationnelles : intensifier la lutte contre le trafic et la consommation de produits stupéfiants ; renforcer le maillage sécuritaire territorial et garantir la sécurité du quotidien des personnes et des biens ; renforcer la coordination entre les acteurs du continuum de sécurité.
Ce plan a été élaboré à partir d'une série de 14 auditions avec les acteurs du continuum de sécurité; forces de sécurité intérieure, services et opérateurs de la Métropole, de la Ville de Dijon et du Conseil départemental, services de l'État (procureur de la République, administration pénitentiaire, Éducation nationale, Agence régionale de santé, protection judiciaire de la jeunesse, caisse d'allocations familiales, etc.) et acteurs privés (chambres consulaires, Medef 21, CPME 21, sociétés de sécurité privée, représentants de commerces, etc.) ont ainsi été consultés.

Opinions

Il ne faut pas entraver l'IA !

Clarisse Maillet, CPME 71

Depuis maintenant plusieurs semaines, la CPME alerte, en vain, sur les inquiétudes mais également sur l'exaspération grandissante de ces chefs d'entreprise de TPE-PME qui se battent au quotidien pour faire vivre et développer leur entreprise en France.

C'est maintenant aux dirigeants de grandes entreprises de se faire entendre.

Combien faudra-t-il de délocalisations, de disparitions d'entreprises et de chômeurs supplémentaires pour qu'on comprenne que l'alerte du monde patronal est sérieuse ?

Si les grandes entreprises et les TPE-PME sont différentes à bien des égards, elles contribuent à faire vivre le tissu économique français à travers les territoires. Les unes comme les autres sont confrontées à la même avalanche de normes et de lourdeurs administratives, à la même instabilité fiscale et règlementaire, à la même augmentation larvée du coût du travail.

« Le diagnostic est désormais connu, répète Clarisse Maillet, représentante des TPE/PME en Saône-et-Loire. Le déficit public asphyxie chaque jour davantage le monde entrepreneurial. Et pourtant, la réforme de l'action publique est constamment repoussée.

En 2025, les dépenses publiques vont continuer à augmenter et la pression fiscale sur les entreprises va, contrairement aux promesses, s'accentuer.

Parallèlement, s'inquiète-t-elle, les textes encadrant les moindres faits et gestes de nos entreprises se multiplient.

Alors que la nouvelle administration américaine annonce un plan de 500 milliards de dollars pour le déploiement de l'intelligence artificielle (IA), l'Europe adopte un IA act pour règlementer son utilisation et la France, jamais à la traîne, imagine une « charte d'engagement pour une IA responsable et inclusive ».

Tout est dit. Deux salles, deux ambiances. Il est temps que les décideurs politiques comprennent que leurs atermoiements sont suicidaires pour notre économie, pour les grandes comme pour les petites entreprises, et pour ceux qui les font vivre au quotidien. Il ne s'agit pas d'un appel au secours mais d'un coup de semonce.

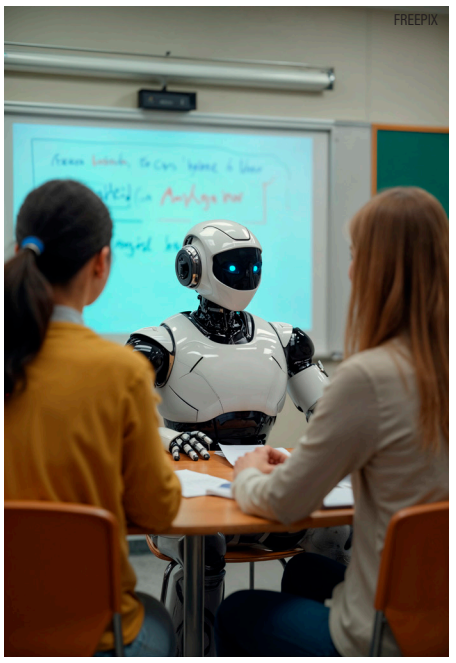
FREEPIX

Le regard de Faro

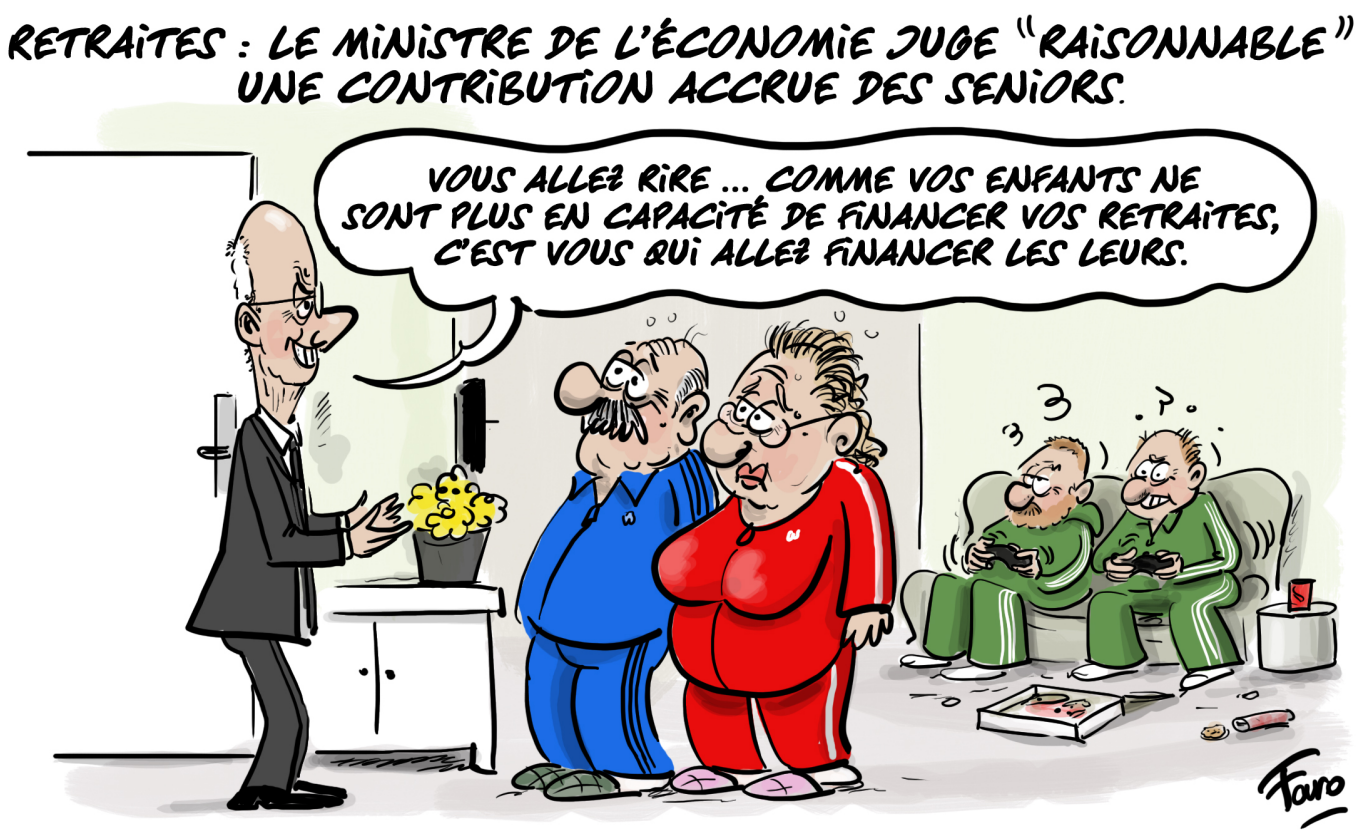

Le billet

Par Emmanuelle de Jesus

Nazi toit-même *

Loin de moi, vous commencez à me connaître, de vouloir patouiller la soupe populiste pour savoir si les relents qui s'en dégagent ressemblent plus à du « néo-conservatisme-faschiso-décomplexé » ou plutôt à de « l'ultra-gauchisme-fanatico-libéré » mais quand même. Quand même. En Allemagne (attention, tous les mots de cette phrase sont importants et charrient leur lot mémoriel à moins d'être comme Dory, le chirurgien bleu amnésique du film Nemo), en *Allemagne*, donc, le parti d'extrême-droite (!) AFD, favori des élections législatives, nous a fignolé une affiche aux petits oignons. On y voit trois enfants (blondinets) en chapelet sur un canapé, entourés de la non moins blonde maman à droite et de papa à gauche (il est grisonnant, mais je parie un brushing qu'il n'a jamais fait de dreadlocks), chacun tendant un bras pour symboliser, c'est l'idée officielle, un toit au-dessus de la tête de leurs « kinders » (rien à voir, on l'aura compris, avec les barres de mauvais chocolat bourrées à l'huile de palme). Allemagne, bras tendus : vous me voyez venir et là croyez-moi, on est très loin du point Godwin.

En Allemagne, les références claires au nazisme sont interdites, comme le salut nazi et les slogans du même tonneau. L'AFD s'en fout comme de sa première chemise (dont je vous laisse imaginer la couleur) et flirte avec la ligne rouge sans le moindre complexe. Interdit d'utiliser la phrase « Tout pour l'Allemagne » (*Alles für Deutschland)*, un des mots d'ordre nazi des années 1930 ? Il se trouve que la leader de l'AFD s'appelle Alice Weidel, patronyme parfait pour se choisir, en toute décontraction, un joli *Alice für Deutschland* comme slogan de campagne. Ça commence à faire beaucoup pour ressembler à une coïncidence et ça risque hélas de faire beaucoup dans les urnes, ce qui me laisse à penser qu'une partie des Allemands sont un peu comme Dory. Ah oui : Elon Musk a passé plus d'une heure à discuter sur X, sa plateforme du grand n'importe quoi, avec Alice Weidel, adoubant ainsi l'AFD comme seul parti capable de « sauver l'Allemagne ». Au cas où de rares naïfs se poseraient encore la question de savoir si, le soir de l'investiture de Trump, Musk faisait des saluts nazis ou si c'était la louable tentative d'un autiste envoyant des cœurs à la foule, un coup d'œil à l'affiche répugnante de l'AFD impose une réponse éclatante. Et le pire ? Ces nazillons 2.0 séduisent un électorat qui se sent totalement protégé parce qu'il est blond, blanc et mange de la saucisse. C'est oublier un peu trop vite que lorsque la bête immonde revient, elle ne fait pas dans ce genre de dentelle. Et que l'amnésie, en histoire, peut tuer.

* J'ai piqué cet excellent titre à un article de la revue *Grand Continent*, éditée par le Groupe d'études géopolitique. Organisme indépendant, le Groupe d'études géopolitiques est un think tank, domicilié à l'École normale supérieure (Ullm, à Paris). Fondé en 2017, le GEG est reconnu d'intérêt général par le ministère français de l'Action et des Comptes publics en 2019.

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Annonces légales

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux
à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales
sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte

Actulegales.fr L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Adjudications

SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE
4 b rue Jeanne Barret - 21000 DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Mercredi 2 avril 2025 à 10H30

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON,
Cité Judiciaire, 13 Boulevard Clémenceau à DIJON

COMMUNE DE IS-SUR-TILLE (21120)

Une maison d'habitation sise 21 rue Pierre Brioux
Figurant au cadastre de la manière suivante :
- section ZL n°645 pour 07a 63ca
Formant le lot numéro ONZE (11) du lotissement «LE PREVERT»

MISE A PRIX : 79.500 €uros

Visite le mardi 18 mars 2025 à 09h00 par la SCP RIVAT HUICHARD MOLHERAT.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation des lieux.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon (le matin), ou au cabinet de la SELAS DU PARC MONNET BOURGOGNE, 4 b rue Jeanne Barret à Dijon (Tel 03.80.60.93.47).

L2500818

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON
Directeur : Jacques STAKLIN
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Procédures adaptées

SCCV PERRIGNY5

Avis d'appel public à la concurrence

RESIDENCE «ECLAT DU SUD»

1. DENOMINATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE : SCCV PERRIGNY 5 - 45, avenue du Drapeau - 21000 DIJON. Tél. 03 80 28 81 70 - Email : slemoine@bfc-promotion-habitat.fr
2. MAITRE D'OEUVRE : Atelier EAU² 13 rue de l'église 21370 PLOMBIERES LES DIJON. Tél. 03 80 40 42 96 - Email : atelier.eau.carre@gmail.com
3. OBJET DU MARCHE : Construction de 36 logements collectifs Résidence «Eclat du Sud» 36 logements collectifs 7 rue des Chanterelles - 21160 PERRIGNY LES DIJON.
4. PROCEDURE DE PASSATION DES MARCHES : La procédure appliquée est une procédure adaptée.
5. LISTE DES LOTS :
Lot n°00 CLAUSES COMMUNES
Lot n°01 TERRASSEMENTS VRD
Lot n°02 GROS OEUVRE
Lot n°03 FACADES
Lot n°04 CHARPENTE BOIS COUVERTURE
Lot n°05 ETANCHEITE
Lot n°06 MENUISERIES EXTERIEURES PVC
Lot n°07 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
Lot n°08 PLATRERIE CLOISON SECHES
Lot n°09 REVETEMENT DE SOL - FAIENCE
Lot n°10 PEINTURE
Lot n°11 SERRURERIE
Lot n°12 ESPACES VERTS
Lot n°13 ELECTRICITE
Lot n°14 CHAUFFAGE VENTILATION
Lot n°15 PLOMBERIE SANITAIRE
Lot n°16 PORTE DE GARAGES
6. DELAI GLOBAL D'EXECUTION DES TRAVAUX : Tranche Ferme : 18 mois, mois de préparation compris.
7. MODALITES D'OBTENTION DES DOSSIERS : Le dossier de consultation des entreprises (DCE) sera téléchargeable dès le 24 février 2025 sur la plateforme marchesonline, https://www.marchesonline.com (référencé 2025-0213001 - ECLAT -DU-SUD)
Un exemplaire papier pourra être obtenu à vos frais à l'adresse suivante : I2REPRO - 17 rue de la boudronnée - 21000 DIJON - Tél. 09 81 60 22 48 - I2erepro@bbox.fr
8. RENSEIGNEMENTS
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les numéros suivants :
- Atelier EAU² 13 rue de l'église 21370 PLOMBIERES LES DIJON. Tél. 03 80 23 99 58 - Email : atelier.eau.carre@gmail.com
- BED 6 bis rue du cap Vert 21800 QUETIGNY. Tél. : 03 80 45 21 52 - Email : bedijonnais@orange.fr
- ELITHIS SOLUTIONS 71 bis avenue Jean JAURES BP 41 249 - 21000 DIJON. Tél. : 03 80 43 52 02 - Email : julien.daugabel@elithis.fr
- BFC PROMOTION HABITAT 45, avenue du Drapeau 21000 DIJON. Tél. 03 80 28 81 70 - Email : slemoine@bfc-promotion -habitat.fr
9. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Vendredi 28 mars 2025 à 12H00
Les offres doivent être adressées :
Par plateforme : https://www.marchéonline.com (référencé 2025-0213001 - ECLAT-DU-SUD)
En complétant le formulaire pré-rempli des données connues de l'administration
Obligation de fournir les pièces citées dans la rubrique 11 pour les entreprises attributaires.
10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.
11. RENSEIGNEMENTS A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS A L'APPUI DE L'OFFRE
- La lettre de candidature (DC1) + Les déclarations du candidat (DC2)
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (NOTI 1)
- Une attestation sur l'honneur, datée et signée par l'entreprise, précisant qu'elle est à jour du paiement de ses cotisations fiscales et sociales (NOTI 2) + Attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'URSSAF datant de moins de 6 mois
- Attestations d'assurance 2025
- Kbis datant de moins de 3 mois
- RIB
- Attestation sur l'honneur de non-condamnation et déclaration d'absence d'interdiction de répondre au marché + si l'entreprise est en redressement judiciaire : la copie du jugement prononcé à cet effet.
12. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES :
Critères de sélection des candidatures :
Les critères de sélection des candidatures seront :
- Capacités économiques et financières
- Capacités techniques du candidat au regard :
- Références
- Moyens humains et matériels du candidat
Critères d'attribution du marché
Conditions de forme : En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat entre les sommes indiquées dans l'acte d'engagement et dans le détail estimatif, la somme portée en lettres dans l'acte d'engagement prévaut.
Toutefois, le pouvoir adjudicateur s'autorise à vérifier le détail des prix concourant à la formation du prix global, et à demander aux candidats la correction d'éventuelles erreurs qui auraient pu y être décelées.
Conditions de fond : Les offres seront analysées et classées des plus avantageuses économiquement au moins avantageuses en fonction des critères suivants (par ordre de priorité décroissante) :
60% : le prix,
40% : la valeur technique de l'offre appréciée au regard de la note méthodologique, des moyens disponibles et des modalités de réalisation des travaux.
Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres avec les auteurs des 3 offres les mieux classées
La consultation peut être fructueuse sur une seule offre, si celle-ci répond aux conditions d'exécution du marché. Il est précisé que pour garantir la sécurité d'approvisionnement et la qualité de service aux habitants, le pouvoir adjudicateur a décidé de limiter le nombre de lots attribués à un même candidat à 3. Dans ce cadre, et dans l'hypothèse où un même candidat se voit classé premier sur un nombre de lots supérieurs à la limite précédemment fixée, il lui sera demandé d'indiquer au pouvoir adjudicateur parmi ces lots ceux pour lesquels il entend être attributaire.
13. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : Mardi 18 février 2025
L2500937

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CONSTITUTION DE SOCIETE

ECO N'CO - Ingénierie

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Chemin des vignes
21700 ARCENANT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARCENANT du 13/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination sociale : ECO N'CO - Ingénierie

Siège social : 4 Chemin des vignes, Hameau de Chevrey, 21700 ARCENANT

Objet social :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'activité d'économiste de la construction,
- La réalisation de missions de coordination, de maîtrise d'uvre, de surveillance de travaux tous corps d'état, de préparation de marchés tous corps d'état. Ces missions s'appliquant à toutes opérations de construction de locaux, quels que soient leur nature et leur usage (résidentiel, industriel, commercial, etc...),
- L'activité de conseil en entreprise, la formation et l'assistance à expertises.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Nicolas CONTANT, demeurant 4 Chemin des Vignes, 21700 ARCENANT, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2500822

GROUPE etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

PFB

25 Route Impériale
21210 MONTLAY EN AUXOIS

CONSTITUTION DE SOCIETE

Par acte SSP du 01/02/2025 est constituée une Société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée PFB, capital de 1 000 €,

siège social 25 Route Impériale, 21210 MONTLAY-EN-AUXOIS,

objet social : Prestations de services de travaux forestiers et négoce, durée 99 ans, Président M. Franck PERRON, demeurant 25 Route Impériale, 21210 MONTLAY-EN-AUXOIS, admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au RCS de DIJON.

L2500867

e-VALCES

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €uros
Siège social : 4 Impasse Jean Perrin
21300 CHENOVE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique du 18 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : e-VALCES

Siège : 4 Impasse Jean Perrin, 21300 CHENOVE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10 000 euros

Objet : La conception, le développement, l'édition et la commercialisation de logiciels et solutions informatiques destinés aux établissements de santé, notamment pour la gestion des dossiers patients, l'aide à la prescription médicale, et l'optimisation des processus de soins et de gestion des ressources humaines.

La société pourra également fournir des services connexes tels que l'installation, la formation, la maintenance et le support technique liés à ces logiciels.

La société pourra également délivrer des prestations de conseils et d'accompagnement à ses clients.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

la société Myse Invest, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 14 Bis Rue de la Breuchillière, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 919 394 528 RCS DIJON, représentée par Monsieur Sébastien NAIGEON, Président.

Directeur général :

la société MB INVEST, Société civile au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 58 A Rue René Cassin, 21850 ST APOLLINAIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 940 631 328 RCS DIJON, représentée par Madame Myriam BILLAUD, gérante.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Présidente

L2500877

LAUREAU | NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

Retour aux sources

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 14/02/2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : Retour aux sources.

SIÈGE SOCIAL : 10 rue de Champoran - 21560 ARC SUR TILLE.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 1.600 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.600 €.

GÉRANT : M. Richard MAMECIER demeurant à ARC SUR TILLE, 10 rue de Champoran.

CLAUSE D'AGRÉMENT : toute cession de part est soumise à agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2500881

eca

Holding PV Girardin

Société par actions simplifiée au capital de 10 050 000 euros
Siège social : 2 bis route départementale 974, 21190 MEURSAULT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSAULT du 17 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : Holding PV Girardin

Siège : 2 bis route départementale 974, 21190 MEURSAULT

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 050 000 euros (par apport en nature)

Objet : La prise de participation dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite ; La réalisation de prestations de services et de conseils en matière de direction générale, de direction commerciale, en administration financière ou immobilière et d'une manière générale toutes prestations pour accompagner le suivi et le développement des entreprises ; Toute acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier de manière directe ou indirecte ; La gestion de ses participations financières ;

Toutes prestations de services auprès des entreprises industrielles et commerciales et notamment les prestations d'ordre financier, commercial, juridique, de gestion, d'informatiques, de direction générale ou autres ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Pierre Vincent GIRARDIN, demeurant 1 impasse Jeannot, 21190 TAILLY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président

L2500886

LEGATIS DIJON/QUETIGNY Notaires de France

HALOX2025

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu le 17 février 2025 par Me Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER notaire à DIJON, d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société civile immobilière. Dénomination : HALOX2025. Capital social : 518.070 € (dont 70 € d'apport en numéraire). Durée : 99 ans. Objet social : Acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers. Siège social : FIXIN (21220), 13 rue Abbé Chevalier. Gérance : M. Jean-François BENICHOUX, et Mme Nicole THIRIET, demeurant ensemble à FIXIN (21220), 13 rue Abbé Chevalier. Cession de parts : Libre entre associés ainsi qu'entre ascendants et descendants, toute autre cession doit être autorisée par une décision des associés statuant à la majorité des deux tiers du capital social. Immatriculation : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2500890

Foxtrot Services

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/02/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dénommée Foxtrot Services, dont le siège social est situé 30, rue du Bas - 21540 MESMONT, qui a pour objet, en France et à l'étranger, le courtage en assurances et réassurances, la fourniture de prestations de services. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. Monsieur Louis-Marie FLOURIOT, demeurant 30, rue du Bas - 21540 MESMONT assure la Présidence sans limitation de durée.

L2500892

eca

M HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 10 050 000 euros
Siège social : 2 ter route départementale 974, 21190 MEURSAULT

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSAULT du 17 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : M HOLDING

Siège : 2 Ter route départementale 974, 21190 MEURSAULT

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 050 000 euros (par apport en nature)

Objet : La prise de participation dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite ; La réalisation de prestations de services et de conseils en matière de direction générale, de direction commerciale, en administration financière ou immobilière et d'une manière générale toutes prestations pour accompagner le suivi et le développement des entreprises ; Toute acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier de manière directe ou indirecte ; La gestion de ses participations financières ;

Toutes prestations de services auprès des entreprises industrielles et commerciales et notamment les prestations d'ordre financier, commercial, juridique, de gestion, d'informatiques, de direction générale ou autres ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Maxime GIRARDIN, demeurant 1 impasse Jeannot, 21190 TAILLY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS Le Président

L2500893

LEGi Société d'avocats CONSEiLS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

E-sensIA

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 rue de la Grosse Borne
21560 ARC SUR TILLE

Statuts SSP 11.02.2025

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : E-sensIA.

Siège : 4 rue de la Grosse Borne, 21560 ARC SUR TILLE.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros.

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

La conception, développement, et commercialisation de logiciels applicatifs, incluant des logiciels embarqués, destinés à des applications dans les secteurs civil, ferroviaire, militaire, de la recherche, et du grand public, ainsi que la vente de licences logicielles associées, avec possibilité de location ou de vente sous forme d'abonnement ;

La conception, développement, la fabrication et commercialisation de systèmes intégrés comprenant des produits électroniques, optiques ou mécaniques, accompagnés de capteurs et de logiciels spécifiques, destinés à compléter les solutions logicielles dans des applications spécifiques ;

La prestation de services en ingénierie informatique, électronique et numérique, incluant la conception, le développement, l'intégration, la maintenance et la sécurisation de systèmes et logiciels, ainsi que le déploiement de services associés ;

Les activités de recherche et développements technologiques incluant les études de faisabilité, la création de preuves de concept, les prototypes et les brevets ; L'utilisation de technologies avancées (intelligence artificielle, analyse de données, etc.) pour la conception et l'optimisation de produits et services ;

La délégation de personnel spécialisé pour des missions de durée variable en régie ou sous contrat de prestation, ainsi que le portage salarial ; Le conseil aux entreprises, organisations et particuliers, en matière de transformation numérique, d'optimisation des processus, de gestion de projets, d'adoption de nouvelles technologies et stratégie d'entreprise ;

Les services de formation et d'assistance technique, incluant la formation des utilisateurs, le support avant-vente et après-vente, les audits techniques, le développement de contenus pédagogiques, ainsi que le conseil et la réparation ; L'enseignement et le tutorat, incluant les cours particuliers, les formations professionnelles et continues dans divers domaines, ainsi que les programmes de tutorat adaptés ;

La création, l'édition et la distribution de supports éducatifs et de contenus pédagogiques (modules e-learning, manuels, documents techniques) pour divers publics : élèves, étudiants, professionnels et entreprises ;

La mise à disposition et la gestion d'espaces de formation, de coworking et d'innovation, à usage éducatif, professionnel ou événementiel ;

L'achat, vente, importation, exportation, distribution et commercialisation de tous produits ou services liés aux nouvelles technologies (matériels informatiques, logiciels, équipements électroniques et de télécommunication) ;

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et autres droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, pour l'exercice de ces activités ;

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Ludmilla GRZELAK, demeurant 50 rue de Chenôve 21000 DIJON.

Directeur Général : Olivier BROUSSE demeurant 4 rue de la Grosse Borne 21560 ARC SUR TILLE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. La Présidente.

L2500921

S.C.M. CABINET DE SAGES-FEMMES BERTHOT

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 04/02/2025, il a été constitué une société civile de moyens dénommée S.C.M. CABINET DE SAGES-FEMMES BERTHOT au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé 1, rue Nicolas Berthot à DIJON (21000), ayant pour objet exclusif de faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de ses associés par la mise en commun des moyens utiles à cet exercice, pour une durée de 99 ans. Montant des apports : 10 000 € en nature. Clause d'agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales ; le cédant prenant part au vote. Mame Nathalie CHIFFAUT -MOLIARD, demeurant 4, rue Copernic à DJON (21000) et Madame Noémie LAUTREY, demeurant 5B, rue du Docteur Majnoni d'Intignano à FONTAINE-LES -DIJON (21121), assurent la gérance pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2500931

SAS BAS DE VELARS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18/02/2025, à HAUTEVILLE LES DIJON, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : SAS BAS DE VELARS.

SIÈGE : 4 place de l'Eglise - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 6.000 €.

OBJET : La production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues, notamment d'installations photovoltaïques ou éoliennes, et plus généralement basées sur les énergies renouvelables.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÉMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

PRÉSIDENT : Monsieur Anthony FRANET, demeurant 4 place de l'Eglise - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

DIRECTEURS GÉNÉRAUX : Monsieur Etienne FRANET, demeurant 4 rue du Bas de Velars - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON ; Monsieur Bertrand FRANET, demeurant 4 place de l'Eglise - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2500947

SCI BEAUNE THIERS

Par ASSP en date à LEVERNOIS du 11/02/2025, il a été constitué : Forme : SCI. Dénomination : BEAUNE THIERS. Siège : 8, rue des Curtilles - 21200 LEVERNOIS. Objet : acquisition, vente, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, nus ou meublés, ou de terrains ; obtention de crédits, prêts ou facilités de caisse. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Romain BETTINI demeurant 8, rue des Curtilles - 21200 LEVERNOIS. Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par un ou plusieurs associés représentant au moins les deux tiers du capital social. Immatriculation : RCS DIJON.

L2500968

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LDS GROUPE

BATI ECO RENOV 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 20 grande rue
21500 FAIN LES MOUTIERS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FAIN LES MOUTIERS du 20 février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.

DÉNOMINATION SOCIALE : BATI ECO RENOV 21.

SIÈGE SOCIAL : 20 grande rue - 21500 FAIN LES MOUTIERS.

OBJET SOCIAL : Tous travaux de maçonnerie, l'installation de terrasse, de menuiserie en bois et PVC, tous travaux de revêtements des sols et des murs, les travaux de plâtrerie.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 €.

GÉRANCE : Monsieur Frédéric GROSSETETE, demeurant 20 grande rue - 21500 FAIN LES MOUTIERS, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2500951

DEL'IS

Société civile
au capital de 500 000 €uros
Siège social : 15, Chemin des glacis
21240 TALANT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile

DÉNOMINATION SOCIALE : DEL'IS

SIÈGE SOCIAL : 15, Chemin des glacis - 21240 TALANT

OBJET SOCIAL : A titre principal, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement ; la gestion peut être effectuée directement ou sous mandat ; A titre accessoire : la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autres tels que meubles meublants ou véhicules ; La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenues en pleine propriété, nuepropriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ; La vente de ces mêmes biens pour autant qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société ;

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

CAPITAL SOCIAL : 500 000€, constitué uniquement d'apports en numéraire

GÉRANCE : M. David LEVY - 15, Chemin des glacis 21240 TALANT

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : agrément des associés à l'unanimité requis dans tous les cas.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis : La gérance

L2500961

MODIFICATION DE STATUTS

les avocats

Marie-Pascale CHABAUD
Avocat
35 rue Louis de Broglie - 21000 DIJON

B.J.S HOLDING

SAS AU CAPITAL DE 18.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 4 RUE LAVOISIER
ZI DIJON LONGVIC - 21600 LONGVIC
RCS Dijon 523 910 271

L'assemblée générale du 23.12.2024 a :

1) Décidé de réduire le capital social de 145.200 € à 18.000 €

2) Constaté la réalisation définitive à compter du 23.12.2024 de la réduction de capital visée au 1) de sorte que le capital social qui s'élevait à 145.200 € s'élève après réduction à 18.000 €.

Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON en annexe au R.C.S.

Pour avis : Le président.

L2406304

STATION FD

Société civile immobilière au capital de 10 000 euros
siège social : 22, rue Buffon - 21000 DIJON
951 532 639 RCS DIJON

Modifications

Aux termes des décisions en date du 05 février 2025, les associés ont nommé en qualité de gérant : M. Emmanuel BOUR, demeurant 8, rue de l'Ile de Govihan - 56610 ARRADON ; M. Yann de la ROCHE SAINT ANDRE, demeurant 5, rue Condorcet - 21000 DIJON ; M. François du GARREAU de la MECHENIE, demeurant 17, Grande rue - 37320 SAINT-BRANCHS et M. François CLEMENT, demeurant 1 ter, chemin de la Carrière Vitu - 21000 DIJON, sans limitation de durée.

Pour avis.

L2500720

GROUPE etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

ANTONIO DOS SANTOS

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 €uros
Siège social : Rue de la Fremiotte
21350 BOUSSEY
R.C.S Dijon 499 346 955

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01/07/2024, la Société a été transformée en Société par actions simplifiée à compter du 01/07/2024.

La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Administration : fin du mandat de gérant de Monsieur Antonio DOS SANTOS demeurant Rue de la Fremiotte à BOUSSEY (21350). Nomination Président : Monsieur Antonio DOS SANTOS demeurant Rue de la Fremiotte à BOUSSEY (21350).

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON, pour avis.

L2500729

SCI 2G2R2M

Société civile immobilière
au capital de 2 000 euros
siège social : 22, rue Buffon
21000 DIJON
893 341 321 RCS DIJON

Modifications

Aux termes des décisions en date du 05 février 2025, les associés ont nommé en qualité de gérant : M. Emmanuel BOUR, demeurant 8, rue de l'Ile de Govihan - 56610 ARRADON ; M. Yann de la ROCHE SAINT ANDRE, demeurant 5, rue Condorcet - 21000 DIJON et M. François du GARREAU de la MECHENIE, demeurant 17, Grande rue - 37320 SAINT-BRANCHS, sans limitation de durée.

Pour avis.

L2500719

FIDAL AVOCATS

2 rue Paul Chevret
01100 OYONNAX

LE HAMEAU DE BARBORON

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 128 868,91 euros
SIEGE SOCIAL : Lieudit «Barboron»
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
338 377 468 R.C.S. DIJON

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 décembre 2024, la société à responsabilité limitée «LE HAMEAU DE BARBORON» a été transformée en société par actions simplifiée. Ce changement de forme entraîne les modifications suivantes des mentions antérieurement publiées :

- Les fonctions de la gérance ont pris fin. La direction et la représentation de la Société sont désormais assurées par Madame Odile NOMINE, demeurant à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) - lieudit «Barboron», en sa qualité de Présidente.
- Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.
- toute cession d'action est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Les mentions antérieures propres à la société sous la forme de S.A.R.L. sont purement et simplement supprimées.

Pour avis.

L2500784

Notaires

SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

PRODUPLEX

SCI au capital de 45 734,71 €
Siège social : 3 place Notre-Dame
21000 DIJON
RCS de DIJON n°390 512 267

Avis de modification

L'AGE du 10/02/2025 a décidé à compter du 10/02/2025 de :

- de nommer en qualité de co-gérant M. ROQUELLE Jean-Simon, demeurant 1 rue Longe l'Eglise 21240 TALANT.
- transférer le siège social de la société au 63 rue des Godrans, 21000 DIJON.
- proroger la durée de la société de 99 ans, soit jusqu'au 09/02/2124. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au RCS de DIJON.

Pour avis, la gérance

L2500829

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

ISAUTOM

SAS au capital de 16.000 €uros
Siège social : 7 boulevard de l'Europe
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
RCS Dijon 925 181 257

Par décision unanime en date du 12/02/2025, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Vincent PEREZ de son mandat de Directeur Général de la Société, avec effet au 10/03/2025.

Le Président.

L2500834

LEGi Société d'avocats CONSEiLS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

HSEN

SAS au capital de 1.000 €uros
Siège social : 5 rue de la Fontaine
21700 VOSNE ROMANEE
839 274 834 RCS Dijon

Avis de transformation

Décisions de l'associé unique : 27/12/2024

Transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

AGRÉMENT : Les actions sont librement cédées aux autres associés ou au bénéfice du conjoint marié ou pacsé, d'un ascendant ou descendant d'un associé. Les autres cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Sébastien NOELLAT.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : M. Sébastien NOELLAT demeurant 10 rue du Creux de la Noue - 21250 GLANON.

Pour avis : La gérance.

L2500835

STATION FD

Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social :
22, rue Buffon - 21000 DIJON
951 532 639 RCS DIJON

Modification

Aux termes des décisions du 05/02/2025, la collectivité des associés a décidé d'ajouter à l'objet social : l'acquisition, la souscription et la gestion de toute valeur mobilière, action, obligation, part sociale, dans toute société constituée ou à constituer dès lors que ces opérations n'altèrent pas le caractère civil de l'objet social ou de la forme de la société. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2500929

ROBIN

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
au capital de 639.270 €uros
siège social :
11 Rue de la Montée du Clos
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
509 594 412 RCS Dijon

Par une AGE en date du 14/01/2025, la collectivité des associés a

- nommé Monsieur Matthieu FRANET, demeurant 4 Place de l'Eglise - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, gérant de la société pour une durée illimitée avec effet au 1er janvier 2025 ;
- autorisé Messieurs Emmanuel et Dominique ROBIN à démissionner de leur fonction de gérant au 31 décembre 2024 ;
- décidé la transformation du GAEC en EARL,

avec effet au 1er janvier 2025, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Dénomination sociale : EARL ROBIN.

Pour avis et mention : La gérance.

L2500865

LEGi Société d'avocats CONSEiLS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

AGATHE

SARL au capital de 48 000 €
Siège social :
44 H avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
RCS de DIJON n°478 688 831

TRANSFERT DE SIEGE

L'AGE du 31/01/2025 a décidé le transfert du siège social au 10 Boulevard Winston Churchill, 21000 DIJON à compter du 31/01/2025.

Mention : RCS de DIJON

L2500883

Jean-Charles GUILARD, Sylvain CONVERS et Marie-Pierre PÉRÉ

notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial
Siège social : DIJON (21) 7 bd de Brosses
Capital 366.639,89 €
RCS DIJON 322576620

Changement d'associé, de gérant et de dénomination

Suivant acte reçu par Me SCHANG, notaire à CHENOVE le 31/07/2024 :

- Mme Marie-Pierre PÉRÉ a cédé à M. Eloi PERRIER, sous conditions suspensives, les 802 parts lui appartenant ;
- M. Eloi PERRIER dmt à TALANT (21), 6 all des Lauriers, a été, sous condition de la réalisation des conditions, agréé en qualité de nouvel associé et nommé en qualité de gérant ;
- sous réserve de la réalisation des conditions, il a été mis fin aux fonctions de gérant de Mme Marie-Pierre PÉRÉ ;
- il a été convenu, sous réserve de la réalisation des conditions, du changement de dénomination de la société suivant : «Jean-Charles GUILARD, Sylvain CONVERS et Eloi PERRIER, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial»

Suivant acte reçu par Me SCHANG, notaire à CHENOVE le 03/02/2025, il a été constaté la réalisation des conditions. L'AGE du 03/02/2025 a constaté cette réalisation, et décidé de la modification des statuts. Le changement d'associé, de raison sociale et de gérant ont pris effet le 03/02/2025

Pour avis – la gérance

L2500926

LEGi Société d'avocats CONSEiLS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

APB INVEST

Société civile immobilière
au capital de 2.000 €uros
Siège social :
8 rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
935 002 782 RCS Dijon

ASSP 11/02/2025 : transfert de siège social à compter du 11/02/2025. AM : 20 B rue des Moulissards - 21240 TALANT. NM : 8 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE LES DIJON. RCS DIJON.

Pour avis.

L2500839

LEGi Société d'avocats CONSEiLS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DV ASSURANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 380 000 euros
Siège social : 10 Rue de la Marseillaise
21000 DIJON
493 063 093 RCS DIJON

Modification de l'objet social

DUA 17/02/2025, décide de modifier l'objet social pour l'exercice de la profession d'agent général d'assurances tel que défini par le Code des Assurances ; l'exécution du ou des mandats qui lui sont ou seront confiés à ce titre par les sociétés du groupe GENERALI en France, ou tout autre mandat autorisé par ce dernier, et des activités qui en découlent directement dont le courtage accessoire ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

L2500932

Notaires

OFFICE NOTARIAL DIJON CORDELIERS
Notaires associés
4 place des Cordeliers à DIJON

SCI NEMESIS

Société civile immobillière
au capital de 120,00 €uros
Siège social : DIJON (21000)
14 rue de Beauregard
812 908 721 R.C.S. Dijon

Acte Me Gilles CHATELOT du 07/10/2023

Gérance - Ancienne mention : Eliott BERTHELEY AB10 6QL 70 Grant Road Banchory (Royaume Uni). Emmanuelle HENNEQUART - 22 rue Buffon - 21000 DIJON. Nouvelle mention : Olivier HENNEQUART 16 rue Pasteur - 21000 DIJON. Emmanuelle HENNEQUART 56 rue Ttamassac - 69005 LYON.

Pour avis : La Gérance.

L2500933

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LEGI Société d'avocats CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

IMPRIMERIE GEORGES PARIS

Société par actions simplifiée
au capital de 572.000 €uros
Siège social :
ZI rue Lavoisier
21700 NUITS SAINT GEORGES
036 480 028 R.C.S. Dijon

ASSP 31/12/2024 : Augmentation du capital social. AM : 512.000 €. NM : 572.000 €. R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2500943

VENTE CESSION ATTRIBUTION D'APPORTS

Notaires

Etude de Maître Anne-Flore SEGUIN-VOYE
Notaire associé
à MIREBEAU SUR BEZE (COTE-D'OR)
5 rue de Bocanon

«AU PAIN D'OR»

Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Anne Flore SEGUIN VOYE, Notaire associé soussigné, exerçant à MIREBEAU SUR BEZE (Côte-d'Or), membre de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée « LEGI NOTAIRES » titulaire de trois Offices notariaux situés à DIJON (Côte-d'Or), 21 avenue Albert Camus, à SAINT APOLLINAIRE (Côte-d'Or), 723 cours de Gray et à MIREBEAU SUR BEZE (Côted'Or), 5 rue du Bocanon avec bureau permanent à FONTAINE FRANCAISE (Côted'Or), 6 rue de la Tour du Pin, le 20 février 2025, a été cédé un fonds de commerce par :

La société dénommée SARL BRUMA, dont le siège est à PONTAILLER SUR SAONE (21270), 1 place de l'Eglise, identifiée au SIREN sous le numéro 490 093 473 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

A : La société dénommée AU FOURNIL DE BINGES, société à responsabilité limitée au capital de 8.000 €, dont le siège est à BINGES (21270), 2 B rue du Vieux Dijon, identifiée au SIREN sous le numéro 940 421 043 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Désignation du fonds : Fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie et vente de produits dérivés dépendant de l'activité principale de boulangerie -pâtisserie sis à BINGES (21270), 2B rue du Vieux Dijon, connu sous le nom commercial «AU PAIN D'OR».

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de cinquante mille €uros (50.000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'Etude de Maître BISSIEUX du Cabinet 4R Solutions, 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

L2500969

Notaire

SCP GUILARD CONVERS PERRIER
Notaires Associés
7 boulevard de Brosses - 21000 DIJON

LA PETITE FLAMANDE/DMPO

Suivant acte reçu par Me Sylvain CONVERS, le 12/02/2025, enregistré au SPF et de l'enregistrement de DIJON 1 le 18 février 2025 dossier 00007903, référence 2104P012025N00444, la société LA PETITE FLAMANDE, ayant son siège social à DIJON (21), 9 rue des Bons Enfants R.C.S. DIJON 334535648, a cédé à la société DMPO ayant son siège social à DIJON (21), 9 rue des Bons Enfants R.C.S. DIJON 939873576, le fonds de commerce de bar-restaurant -traiteur, exploité à DIJON (21000), 9 rue des Bons Enfants, sous l'enseigne « LA PETITE FLAMANDE «, moyennant le prix de 132.000,00 € s'appliquant à hauteur de 124.230,00 € pour les éléments incorporels et 7.770,00 € pour les éléments corporels. Entrée en jouissance fixée au 12/02/2025 - Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me CONVERS, Notaire à DIJON (21) 7 boulevard de Brosses où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Me CONVERS.

L2500966

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL QUETIGNY CHEVIGNY

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 12 MARS 2025 à 17h30 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
- 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
- 02 Adoption des statuts types révisés.
- 03 Pouvoirs pour les formalités.
- 04 Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le SAMEDI 29 MARS 2025 à 11h15 à l'adresse suivante : Salle La Colline Rond Point des Sports 21800 QUETIGNY avec l'ordre du jour suivant :
- 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
- 02 Compte-rendu d'activité
- 03 Présentation du bilan et du compte de résultat
- 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
- 05 Approbation du bilan et du compte de résultat
- 06 Affectation du résultat
- 07 Approbation de la variation du capital social
- 08 Elections au conseil de surveillance 1 siège est à pourvoir (*).
- 09 Quitus et décharge au conseil d'administration
- 10 Pouvoirs pour les formalités
- 11 Clôture de l'assemblée générale

*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire : A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 14/03/2025 et le 28/03/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.

L2500836

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE DIJON COLOMBIERE

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 11 MARS 2025 à 18h30 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
- 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
- 02 Adoption des statuts types révisés.
- 03 Changement de dénomination.
- 04 Pouvoirs pour les formalités.
- 05 Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 27 MARS 2025 à 19h00 à l'adresse suivante : ESPACE JEAN BOUHEY 37 ROUTE DE DIJON 21600 LONGVIC avec l'ordre du jour suivant :
- 01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
- 02 Compte-rendu d'activité
- 03 Présentation du bilan et du compte de résultat
- 04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
- 05 Approbation du bilan et du compte de résultat
- 06 Affectation du résultat
- 07 Approbation de la variation du capital social
- 08 Quitus et décharge au conseil d'administration
- 09 Elections au conseil d'administration 2 sièges sont à pourvoir (*).

M. AUBERT FRANCOIS , M. DESBOIS CYRIL , élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
- 10 Pouvoirs pour les formalités
- 11 Clôture de l'assemblée générale

*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3) En Assemblée Générale Extraordinaire : A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 12/03/2025 et le 26/03/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.

L2500837

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
POUR PLUS DE RAPIDITE,
Envoyez-nous vos annonces par mail
annoncelegale.jdp@legalnet.org

CAISSE DE CREDIT MUTUEL D'AUXONNE

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1. En Assemblée Générale Extraordinaire le

VENDREDI 14 MARS 2025 à 19h00

au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau ;
02. Adoption des statuts types révisés ;
03. Pouvoirs pour les formalités ;
04. Clôture de l'assemblée générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3. ci-après.

2. En assemblée générale ordinaire le

VENDREDI 04 AVRIL 2025 à 19h00

à l'adresse suivante : Cinéma l'Empire, Jardins Hôtel de Ville, bld Pasteur - 21130 AUXONNE
avec l'ordre du jour suivant :
01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau ;
02. Compte-rendu d'activité ;
03. Présentation du bilan et du compte de résultat ;
04. Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes ;
05. Approbation du bilan et du compte de résultat ;
06. Affectation du résultat ;
07. Approbation de la variation du capital social ;
08. Quitus et décharge au conseil d'administration ;
09. Elections au conseil d'administration 2 sièges sont à pourvoir (*).
M. CORREIA DAVID, MME SAUNIE CHANTAL, élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
10. Elections au conseil de surveillance 2 sièges sont à pourvoir (*).
MME COLLIN MARIE THERESE , élue sortante, sollicite le renouvellement de votre confiance.
11. Pouvoirs pour les formalités ;
12. Réponses aux questions ;
13. Clôture de l'assemblée générale.

*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3. En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 20/03/2025 et le 03/04/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.

L2500871

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BEAUNE

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1. En Assemblée Générale Extraordinaire le

Mercredi 12 mars 2025 à 09h00

au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02. Adoption des statuts types révisés.
03. Pouvoirs pour les formalités.
04. Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2. En Assemblée Générale Ordinaire le

Vendredi 28 mars 2025 à 19h00

à l'adresse suivante :
Palais des Congrés, 19 avenue Charles de Gaulle - 21200 BEAUNE
avec l'ordre du jour suivant :
01. Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau ;
02. Compte-rendu d'activité ;
03. Présentation du bilan et du compte de résultat ;
04. Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes ;
05. Approbation du bilan et du compte de résultat ;
06. Affectation du résultat ;
07. Approbation de la variation du capital social ;
08. Quitus et décharge au conseil d'administration ;
09. Elections au conseil d'administration 3 sièges sont à pourvoir (*).
MLE SABRE FANNY , M ANGREMY CHRISTOPHE , élus sortants, sollicitent le renouvellement de votre confiance.
10. Elections au conseil de surveillance 1 siège est à pourvoir (*).
11. Pouvoirs pour les formalités ;
12. Clôture de l'assemblée générale.

*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.

3. En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 13/03/2025 et le 27/03/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le/la Président(e) du Conseil d'Administration.

L2500946

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DIJON TOISON D'OR

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :

1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 02 AVRIL 2025 à 18h00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.

ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.

2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 18 AVRIL 2025 à 19h00 à l'adresse suivante : ESPACE TABOUROT DES ACCORDS Allée du Temps Libre 21850 SAINT APOLLINAIRE, avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
02 Compte-rendu d'activité
03 Présentation du bilan et du compte de résultat
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
05 Approbation du bilan et du compte de résultat
06 Affectation du résultat
07 Approbation de la variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration
09 Pouvoirs pour les formalités
10 Clôture de l'assemblée générale

3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.

Les votes pourront se faire entre le 03/04/2025 et le 17/04/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.

Le Président du Conseil d'Administration.

L2500964

DISSOLUTION DE SOCIETE

CMFL21

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 8 000 euros
Siège : 20 rue des Combottes, 21310 BEZE
Siège de liquidation :
20 rue des Combottes, 21310 BEZE
443 819 115 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François LAGRUE, demeurant 20 rue des Combottes 21310 BEZE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 20 rue des Combottes 21310 BEZE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2500077

LES CHAMPS AUX OIES

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 rue des Combottes
21310 BEZE
Siège de liquidation : 20 rue des Combottes - 21310 BEZE
442 778 361 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur François LAGRUE, demeurant 20 rue des Combottes - 21310 BEZE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 20 rue des Combottes - 21310 BEZE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2500553

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

EASY CHECK IN

Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 1 000 euros
Siège social : 56 Rue Guillaume Tell, 21000 DIJON
Siège de liquidation : 56 Rue Guillaume Tell, 21000 DIJON
922715818 RCS DIJON

Avis de dissolution anticipée

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 novembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jérémy MOREL, demeurant 6B Rue De la Grande Fin, 21121 FONTAINE LES DIJON, ancien Président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 56 Rue Guillaume Tell, 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2500650

LINDELLE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 300 euros
Siège :
12 ROUTE DE BEIRE-LE-CHATEL
21310 MAGNY ST MEDARD
981 961 758 RCS DIJON

Dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice Madame Christelle LAMBOLEY, demeurant 12 ROUTE DE BEIRE LE CHATEL - 21310 MAGNY ST MEDARD, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 12 ROUTE DE BEIRE LE CHATEL - 21310 MAGNY ST MEDARD. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, la liquidatrice

L2500778

GROUPE ETC

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

PASCAL ET ANITA BOUCANSAUD

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 €uros
Siège social : 26 Avenue de Baccarat
21150 VENAREY LES LAUMES
RCS Dijon 794 379 404

Aux termes de l'AGE du 11/02/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 11/02/2025 et sa mise en liquidation. Monsieur Pascal BOUCANSAUD demeurant 26 Avenue de Baccarat - 21150 VENAREY LES LAUMES a été nommé liquidateur. Cette nomination met fin au mandat de la Présidence. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2500798

LES TREUX

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 37 rue Elsa Triolet
21000 DIJON
RCS DIJON 981 775 893

Avis de dissolution

En date du 31/01/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. Il a nommé en qualité de liquidateur : La société FICOFI PARTNERS HOLDING Pte. Ltd, Société de droit singapourien, dont le siège est situé 190 Middle Road, # 17-05 Fortune Centre - 188979 Singapour, immatriculée sous le numéro 201309826H et représentée par Monsieur Deepak RAO. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

L2500802

GROUPE ETC

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LH PRESTATIONS VITICOLES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 €uros
Siège social : 6 Rue des Carrières
21160 MARSANNAY-LA-COTE
R.C.S. : DIJON 877 524 629

Aux termes des décisions de l'associé unique du 31 décembre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation. Monsieur Loïc HAYME demeurant 29 Rue Craite Paille 21220 GEVREY-CHAMBERTIN exercera les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur 29 Rue Craite Paille 21220 GEVREY-CHAMBERTIN. Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2500831

eca

ENERGEIA

SARL au capital de 500 €
Siège social : 15 Rond-Point de la Nation, Point Médical
21000 DIJON
RCS de DIJON n°919 430 447

Avis de dissolution

En date du 30/09/2024, l'associé unique a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 30/09/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme PAGEAUX Céline, demeurant 12 Rue des Trois Forgerons 21000 DIJON et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2500874

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

LM IMMOBILIER

SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social :
Lieudit La Serpentière,
21560 COUTERNON
421 450 172 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 31/12/2024, les associés ont prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société à compter de cette même date.

Les mandats de gérant de M. Jean-Louis MAGGIONI et de Mme Liliane MAGGIONI ont pris fin.

M. Jean-Louis MAGGIONI demeurant 23 Rue de la Mairie, 21560 ARC SUR TILLE a été nommé liquidateur.

Les actes concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressée au domicile du liquidateur : 23 Rue de la Mairie, 21560 ARC SUR TILLE.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON.

L2500922

HM COMMUNICATION

Société Civile
au capital de 1000 €uros
Siège social :
6 rue Renaudot
21140 FLEE
RCS 800 250 045 DIJON

Dissolution

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2024, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des dispositions légales et règlementaire en vigueur, pour cause de fin d'activité anticipée.

Elle a nommé comme liquidateur, Madame Rochana HACHEM domicilié(e) à: 6 rue Renaudot - 21140 FLEE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé 6 rue Renaudot - 21140 FLEE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

LE LIQUIDATEUR

L2500924

SOCIETE DE TRAVAUX AGRI PRO

Avis de dissolution

Par AGE du 21/01/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la SAS «Societe de Travaux Agri Pro «. Siège social : 15 Boulevard de Brosses - 21000 DIJON, capital de 500 €, R.C.S. 981599442 DIJON, à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation. L'AGE susvisée a nommé comme Liquidateur M. Bourachot Henri, dmt : 8 Rue Paul Eluard - 71100 CHALON SUR SAONE

Avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la Liquidation est fixée au : 15 Boulevard de Brosses - 21000 DIJON.

L2500967

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

BOURGOGNE FRANCHE COMTE GARANTIE

SA au capital de 1.200.000 €uros
Siège social : DIJON (21000)
Maison Régionale de l'Innovation
64A rue Sully
350 617 320 R.C.S. Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2024 :

- Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci :

Monsieur Michel NEUGNOT, ancien président-Directeur Général, demeurant à SEMUR EN AUXOIS (21140), 14 rue de la Fontaignotte.

- Les fonctions de Monsieur Olivier RITZ, Directeur Général Délégué et de CCI BOURGOGNE FRANCHE COMTE, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE, administrateurs, ont également pris fin à la même date.

- Le siège de la liquidation est fixé à DIJON (21000), Maison Régionale de l'Innovation - 64 A rue Sully, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

L2500938

CLOTURE DE LIQUIDATION

AM COURTAGE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Place de l'Eglise - 21270 MARANDEUIL
Siège de liquidation : 9 Place de l'Eglise - 21270 MARANDEUIL
848 677 282 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 21 juillet 2024, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Anne-Laure MORALES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation au 20 juin 2024.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

L2403657

DE LA GOUZOTTE

SCI DE LA GOUZOTTE - Société civile immobilière en liquidation - Au capital de 1 500 euros - Siège social : 3 Rue de la Fontaine 21560 ARC-SUR-TILLE - Siège de la liquidation : 3 Rue de la Fontaine 21560 ARC-SUR-TILLE - 507 759 678 R.C.S. DIJON - L'Assemblée Générale Ordinaire du 14/02/2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

L2500422

CMFL21

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 20 rue des Combottes
21310 BEZE
Siège de liquidation :
20 rue des Combottes, 21310 BEZE
443 819 115 RCS DIJON

Avis de cloture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François LAGRUE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 novembre 2024.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

L2500083

LES CHAMPS AUX OIES

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 rue des Combottes
21310 BEZE
Siège de liquidation :
20 rue des Combottes - 21310 BEZE
442 778 361 RCS DIJON

Avis de cloture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François LAGRUE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2500570

EASY CHECK IN

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 56 Rue Guillaume Tell, 21000 DIJON
Siège de liquidation : 56 Rue Guillaume Tell, 21000 DIJON
922715818 RCS DIJON

Avis de cloture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 17 février 2025, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jérémy MOREL, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation au 31 décembre 2024.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur.

L2500777

BARNO

BARNO. SAS en liquidation au capital de 5.000 €. Siège social : 28 Rue Chanzy - 21000 DIJON. Siège de liquidation : 5 Place du Château - 21640 GILLY LES CITEAUX. 851 802 512 RCS DIJON.

L'AGO réunie le 24/01/2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Bégnine BARBIER, demeurant 5 Place du Château - 21640 GILLY LES CITEAUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

L2500840

GROUPE ETC

SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

LH PRESTATIONS VITICOLES

SASU en cours de liquidation
Au capital de 1 000 €uros
Siège social : 6 Rue des Carrières
21160 MARSANNAY-LA-COTE
Siège de la liquidation :
29 Rue Craite Paille
21220 GEVREY-CHAMBERTIN
R.C.S. DIJON 877 524 629

Aux termes du procès-verbal du 01/01/2025 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur déchargé ce dernier de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 01/01/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON.

L2500832

eca

ENERGEIA

SARL au capital de 500 €
Siège social : 15 Rond-Point de la Nation, Point Médical
21000 DIJON
RCS de DIJON n°919 430 447

Avis de liquidation

En date du 30/09/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur Mme PAGEAUX Céline de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/09/2024.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2500876

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

LM IMMOBILIER

SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Lieudit La Serpentière,
21560 COUTERNON
421 450 172 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 31/12/2024, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, M. Jean-Louis MAGGIONI, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au RCS de Dijon.

L2500923

DERNIER DELAI POUR DEPOSER VOS ANNONCES LEGALES

POUR UNE PUBLICATION LE LENDEMAIN DEPOSER VOS ANNONCES AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LEGA SPHERE AVOCATS

2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SCI FOURNIER CORDIN

Forme : SCI société en liquidation
Capital social : 609,80 €uros
Siège social : 43 Rue des Marcs d'Or
21000 DIJON
350 427 381 RCS de Dijon

Clôture de liquidation

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 août 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Xavier CORDIN demeurant 13 rue Danton - 21210 SAULIEU et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du DIJON.

Le liquidateur.

L2500928

LEGi Société d'avocats CONSEiLS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

OUTRE NUIT

SARL en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège : 13 Place Bossuet,
21000 DIJON
Siège de liquidation :
18 rue Verrerie, 21000 DIJON
882 765 142 RCS DIJON

DUA 22.01.2025 : approbation du compte définitif de liquidation, décharge de Camille DUGOURD de son mandat de liquidateur et quitus de sa gestion. Constatation de la clôture de la liquidation à compter DU 22.01.2025. Dépôt des comptes de liquidation au RCS DIJON.

Le liquidateur

L2500941

AVIS DIVERS

M. André LECOEUR

Par testament olographe du 15 juin 2016, Monsieur André Denis Jacques LECOEUR, en son vivant retraité, veuf de Madame Marie-Thérèse BENOIST, demeurant à DIJON (21000), 6 rue Crébillon, décédée à DIJON (21000) le 13 janvier 2025, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Sébastien MIGNEREY, notaire à DIJON, suivant procès-verbal dont copie authentique a été adressée au greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 20 février 2025.

Les oppositions pourront être formées au siège de la SAS JOUFFROY & FILEAS, à DIJON, 43 rue Devosge, notaires chargés du règlement de la succession.

Pour avis.

L2500970

COLLECTIVITE TERRITORIALES
ENTREPRISE SOCIALES
ETABLISSEMENTS PUBLICS
AVOCATS
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES DE JUSTICE
NOTAIRES
03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

Notaires

SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

M. Fernand MITAINE

Avis de saisine de légataire universel - Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 du Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016

Par testament olographe en date du 24 octobre 1997, Monsieur Fernand Valentin MITAINE, a consenti un leg universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description reçu par Maître François PENY, notaire à DIJON (21000), 2 Rue Bossack, le 06 février 2025, desquels il résulte que le légataire universel remplit les conditions de sa saisine.

L'opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :

Maître François PENY, notaire à DIJON (21000), 2 Rue Bossack, CRPCEN 21013, dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique du procès-verbal d'ouverture et de description du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L2500936

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme MARTIN Rachel décédée le 07/09/2024. Réf. 0218140951. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500896

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme GARCIA Maria-Rosa décédée le 20/08/2023. Réf. 0218140960. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500897

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. CHARLES Jean-Claude décédé le 05/09/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218106368.

L2500898

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MONTANARI Philippe décédé le 02/02/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132897.

L2500899

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. SEURRE Pierre décédé le 09/02/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218135974.

L2500900

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme MENAULT Emilienne décédée le 11/07/2017. Réf. 0218140963. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500901

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. MADON Gilles décédé le 29/05/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218134930.

L2500902

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme LAUREAU Micheline décédée le 31/03/2022 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132866.

L2500903

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HOC Alain décédé le 06/05/2023 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218131093.

L2500904

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme D ATTOMA Corinne décédée le 29/12/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218122425.

L2500905

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession vacante de Mme SAGE Germaine décédée le 13/10/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132901.

L2500906

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme FERRANTE Marie-Thérèse décédée le 26/05/2024. Réf. 0218140949. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500907

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. CORNEVIN Jacques décédé le 23/06/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218118585.

L2500908

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme MAITRE Bernadette décédée le 30/11/2023. Réf. 0218140962. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500909

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HUGUENOT Georges décédé le 23/03/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218122420.

L2500910

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. AME Claude décédé le 13/03/2021 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132916.

L2500911

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme DJEDID Messaouda décédée le 13/03/2023 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218128970.

L2500912

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme CATHERINET Denise décédée le 02/11/2020. Réf. 0218140958. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500913

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme SAGE Germaine décédée le 13/10/2022 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132901.

L2500914

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de Mme HUMBERT Suzanne décédée le 27/02/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218134927.

L2500915

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme CONRY Dolorès décédée le 21/10/2023. Réf. 0218140959. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500916

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 21/01/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de Mme FARACHE Christiane décédée le 17/07/2023. Réf. 0218140954. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

L2500917

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 11 février 2025

BUTEAU Jérôme, 3 rue du Pré Potet, 21121 Ahuy, RCS Greffe de Dijon 799 355 292. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 31 Août 2023, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.

L2500841

JANZEN MAURICE, 28 rue du Clos du Château, 21910 Corcelles-les-Cîteaux, RCS Greffe de Dijon 331 226 084. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 24 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.

L2500842

MARTIN Elodie, 2 avenue Raymond Poincaré, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 535 074 389. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 31 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500843

SAS SM PLÂTRE, 1 Allée de la Source, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 891 843 856. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Août 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.

L2500849

SARL LRB, 13 Rue Thiers, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 894 407 162. Autres commerces de détail en magasin non spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500850

SARL LE SOLEIL, 3 Rue de la Chassagne, 21110 Fauverney, RCS Greffe de Dijon 927 732 941. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Avril 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500851

SAS CJ, 11 Rue de Frétille, 21420 Pernand-Vergelesses, RCS Greffe de Dijon 828 056 762. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 11 Février 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500852

SAS ROUGE CEKOYA, 10 Rue du Paquier, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 753 765 882. Traitement de données, hébergement et activités connexes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Août 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500853

SARL EURL COLOR, 2 Route Pontailler, 21270 Maxilly-sur-Saône, RCS Greffe de Dijon 980 476 832. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Octobre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

L2500854

SARL VOTRE CUISINE, 4 Route de Savigny, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 903 005 635. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.

L2500855

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SAS ISOPERF Energie, 4 Allée des Nouratons, 21490 Ruffey-lès-Echirey, RCS Greffe de Dijon 842 379 950. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2500862

SAS ARTISANS DU PATRIMOINE, 6 Rue des Ecugnieres, 21390 Précy-sous -Thil, RCS Greffe de Dijon 793 732 264. Travaux de couverture par éléments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.
L2500863

SAS MAO, 15 Rue des Jardins, 21220 Morey-Saint-Denis, RCS Greffe de Dijon 834 950 578. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Août 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2500856

SARL J & B BOULANGERIE, 3 Rue de la Confrérie, 21121 Fontaine -lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 878 362 425. Boulangerie et boulangerie -pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 10 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2500860

SARL le 16 mars, 27 Rue Proudhon, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 257 426. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 03 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2500861

SASM&LCUISINE&AGENCEMENT, 9 Rue Jeannin, 21110 Magny-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 912 439 163. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Juillet 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2500864

PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

Jugement du 11 février 2025

SNC PARADIS BLANC, 33 Rue du Port Bernard, 21170 Échenon, RCS Greffe de Dijon 879 842 474. Location de logements. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2500846

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 11 février 2025

SAS LES 2 SOEURS, 121 Rue de Jouvence, 21121 Fontaine-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 887 813 665. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Mai 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2500847

SAS TACTICAL PROTEC SECURITE (TPS), 5B Rue Voltaire, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 883 312 704. Activités de sécurité privée. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Août 2024 , désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2500848

SARL LA REOMOISE, 4 Rue Fevret, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 341 433 589. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 05 Février 2025 , désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
L2500857

SARL LA PARENTHESE, 12 Place Notre Dame, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 790 505 168. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 05 Février 2025 , désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
L2500858

SARL TECHNI-SIGNAL, la Maltiere, 21150 Marigny-le-Cahouët, RCS Greffe de Dijon 391 971 280. Construction de voies ferrées de surface et souterraines. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Octobre 2024 , désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce à l'exception des créanciers admis au plan qui en sont dispensés.
L2500859

CLÔTURE POUR EXTINCTION DU PASSIF

Jugement du 11 février 2025

SARL ESR - CDP, 36 Rue Hoche, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 899 634 976. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.
L2500844

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 11 février 2025

SARL CSL CONSEIL, 8 Chemin du Meix, 21110 Izeure, RCS Greffe de Dijon 843 264 375. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2500845

Yonne

CONSTITUTION DE SOCIETE

LAUREAU | NOTAIRES
23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

Groupement Forestier du Château de Marrault

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET, notaire à DIJON, le 12 février 2025, a été constitué un groupement forestier ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : Groupement Forestier du Château de Marrault.

SIÈGE SOCIAL : 44 rue Pasteur, château de Marrault - 89200 MAGNY.

DURÉE : 99 ans.

OBJET : la constitution, la propriété et l'administration d'un ou plusieurs massifs forestiers ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables, qui seront compris dans son patrimoine ou dont il aura la jouissance par suite d'apport, d'acquisition ou de prise à bail

CAPITAL SOCIAL : 90.840 €.

APPORTS EN NATURE : 81.756 €.

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 9.084 €.

GÉRANCE : Monsieur Philippe GENNE et Madame Catherine DUCROS, son épouse, demeurant à MAGNY (89200), 44 rue Pasteur.

CLAUSE D'AGRÉMENT : cession libre entre associés, aux conjoints, ascendants ou descendants desdits associés et soumise à agrément dans les autres cas.

Immatriculation : RCS AUXERRE.

Pour avis.

L2500838

Vincent DOUMEIZEL

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 17 Rue du Gué,
89270 ARCY SUR CURE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUETIGNY (21) du 18/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : Vincent DOUMEIZEL

Siège : 17 rue du Gue, 89270 ARCY SUR CURE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2 000 euros

Objet : - La conception, l'organisation, la réalisation, la gestion, la promotion et l'animation de présentations, conférences, séminaires, congrès ;

- Le conseil et l'accompagnement opérationnel, stratégique et organisationnel dans le développement de projets liés aux océans et aux systèmes alimentaires ainsi que la facilitation de partenariats et la mise en relation des acteurs de la filière océan et alimentaire ;

- Le conseil, l'assistance opérationnelle aux entreprises, particuliers et autres organisations sur des questions stratégique et organisationnelle,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Vincent DOUMEIZEL, demeurant 17 Rue du Gué, 89270 ARCY-SUR-CURE,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (89000).

Pour avis : Le Président.

L2500868

SPHINX PRODUCTIONS

Par ASSP en date du 05/02/2025 il a été constitué une SASU à capital fixe dénommée : SPHINX PRODUCTIONS.

CAPITAL : 500,00 €.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, en France et à l'étranger : o La création, la production, la promotion et la diffusion de spectacles vivants. o L'organisation d'événements culturels et artistiques. o La gestion et l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle liés à ses activités. o La participation, directe ou indirecte, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement. o Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son développement.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS.

SIÈGE SOCIAL : 2 Rue de la Messe - 89320 VILLECHÉTIVE.

PRÉSIDENT(e) : M. STUBENRAUCH Richard pour une durée illimitée demeurant 2 Rue de la Messe - 89320 VILLECHÉTIVE.

CLAUSES PROPOSÉES ADMISSION AUX AG ET DROIT DE VOTE : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

CLAUSES D'AGRÉMENT : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société.

L2500952

MODIFICATION DE STATUTS

FERME DE MAULNY

Société civile d'exploitation agricole
Société civile au capital de 5.000 €uros
Siège social : 1 rue neuve du Prieure
89800 CHICHEE
927 726 679 R.C.S. Auxerre

Démission de la cogérance

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024 et conformément aux dispositions des statuts, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de constater la démission de Monsieur Michel CANIAC, demeurant au 261 impasse des Hauts de Rigaud à Cavalaire-sur-Mer (83240), avec effet au 31 décembre 2024.

Il est précisé que cette démission s'effectue sans remplacement.

Les actes et documents concernant la société seront signés par l'autre cogérant, Madame Alice CANIAC, demeurant au 59 avenue de Saxe à Paris 7ème.

L2500825

GROUPEMONASSIER
Réseau Notarial
THIENOT & ASSOCIÉS
Notaires
23 rue Libergier - 51100 REIMS

SCI CLORINE

Société civile immobilière
au capital de 400,00 €uros
Siège social : 1 rue René Popelin
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
888 798 725 R.C.S. Chalons En Champagne

Aux termes des décisions des associées en date du 6 février 2025, il a été décidé de transférer le siège social à VERMENTON (89270), 49 grande rue, à compter du même jour. L'article 5 - «SIEGE SOCIAL» des statuts a été modifié en conséquence.

ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL :

- Ancienne mention : CHALONS-EN -CHAMPAGNE (51000), 1 rue René Popelin ;

- Nouvelle mention : VERMENTON (89270), 49 grande rue.

Étant ici précisé que la société a pour objet : la propriété, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non situés en France, par acquisition, échange, apport ou autrement, et toutes autres opérations pouvant se rapport directement ou indirectement à l'objet social ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

La durée de la société a été fixée à 99 années à compter du 10 septembre 2020.

La société sera immatriculée au R.C.S. de AUXERRE.

Pour avis.

L2500866

SARL P-J-M-E-R

Société à responsabilité limitée
au capital de 250.000,00 €uros
Siège social : 20 rue de l'Église
89160 ARGENTEUIL SUR ARMANÇON
953 777 927 R.C.S. Auxerre

Démission de gérant

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2024, l'assemblée générale extraordinaire :

- A constaté la démission de Mme Jacqueline GENTIL épouse MORIZOT de ses fonctions de gérante à compter du 16 décembre 2024.

L'article 17 des statuts est modifié en conséquence.

Pour avis : La gérance.

L2500953

POUR PLUS DE RAPIDITE,

OPTEZ POUR LE REGLEMENT PAR VIREMENT OU PAR CARTE BANCAIRE

03.80.68.25.55.

Europe

Défense. **Réunis le 3 février, les dirigeants de l'UE ont débattu du renforcement des capacités collectives, de l'utilisation du budget de l'Union Européenne, des fonds privés et des partenariats stratégiques.**

Union européenne : le défi d'une force de défense commune

L'arrivée, il y a un mois, de Donald Trump à la Maison Blanche et ses initiatives, sans concertation ni avec l'Ukraine, ni avec l'Europe, de mener des négociations bilatérales avec Vladimir Poutine a remis les dirigeants européens face à l'urgence de construction d'une politique de défense commune ; une urgence amplifiée par l'instabilité au Moyen-Orient et l'irruption de l'IA renforçant les risques de cyberattaques. Autant de menaces face auxquelles l'Union européenne doit renforcer ses capacités de défense et son autonomie stratégique. Réunis le 3 février, les dirigeants de l'Union européenne, s'appuyant sur les travaux accomplis par l'Agence européenne de défense, se sont penchés sur les lacunes critiques et sur les domaines dans lesquels l'Europe représente une valeur ajoutée manifeste, et notamment la défense aérienne et antimissile ; les missiles et les munitions ; la mobilité militaire et les capacités de soutien stratégiques. « *En conclusion, nous avons progressé dans nos discussions sur la construction de l'Europe de la défense. Nous sommes animés par un même sentiment d'urgence. Nous ne discutons plus du "si". Nous discutons du "comment"* », a déclaré António Costa, président du conseil européen, à l'issue de cette réunion.

Le président du conseil européen, António Costa, le 3 février 2025

CONSEIL EUROPÉEN

30 % : c'est le taux d'augmentation des dépenses de défense des États membres entre 2021 et 2024

PLUS DE BUDGET ALLOUÉ

Dans le cadre de son budget, l'Union européenne a alloué 16,4 Mds € (en prix courants) aux activités liées à la sécurité et à la défense au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027, et le programme pour l'industrie européenne de la défense pourrait mobiliser des fonds supplémentaires au cours de la période 2025-2027.

À cette fin, les dirigeants de l'Union européenne ont débattu de la manière d'assurer un financement plus efficace, notamment en ce qui concerne la mobilisation de fonds publics et privés, y compris par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement et le budget de l'Union européenne d'autres options communes de financement.

Dans ce contexte, la Commission a également annoncé qu'elle examinerait les marges de manœuvre offertes par les nouvelles règles de gouvernance économique afin de permettre une augmentation des dépenses nationales en matière de défense.

Source : Conseil européen

Roberta Metsola : « L'Europe doit être responsable de sa sécurité »

Lors de la réunion informelle du Conseil européen sur la défense, la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola, a exposé sa vision de la manière dont l'Europe peut et doit renforcer sa propre sécurité et sa propre défense. « *Plus d'action, plus de financement et plus de coopération* », tels doivent être les objectifs de l'UE, a-t-elle affirmé. Tout d'abord, nous devons faire plus pour protéger l'Europe. La Russie peut encore produire plus d'armes en trois mois que nous en douze. Nous devons faire plus, beaucoup plus, pour accélérer la production de défense et accroître notre préparation industrielle en matière de défense. Nous pouvons faire tout cela en respectant les spécificités constitutionnelles des États membres. Le meilleur investissement dans la sécurité européenne est l'investissement dans la sécurité de l'Ukraine. Deuxièmement, nous devons faire plus pour financer cette protection. Investir dans la sécurité, ce n'est pas seulement se protéger, c'est aussi stimuler la compétitivité européenne, stimuler la croissance, créer des emplois de qualité et hautement qualifiés et favoriser les avancées quotidiennes qui améliorent la façon dont nous vivons, travaillons et nous connectons. Les fonds publics peuvent nous mener loin, mais nous savons qu'ils ne suffiront pas. Il est donc essentiel de mobiliser des capitaux privés. En ce qui concerne le mandat de la BEI, le Parlement européen insiste depuis longtemps sur la nécessité de maximiser sa capacité à mobiliser des fonds privés pour le secteur de la sécurité et de la défense. La véritable motivation consiste à remédier à la fragmentation de nos marchés. Des règles, des normes et des systèmes différents créent des obstacles et risquent de nous freiner. Il est absurde que l'Europe dispose de 178 systèmes d'armes différents, alors que les États-Unis en ont 30 . Troisièmement, nous devons mieux nous coordonner. La fragmentation nous coûte des milliards : entre 25 et 75 Mds€ sont perdus en raison de la duplication et de l'inefficacité. La réponse à ce problème nous saute aux yeux. Le moment est venu d'aller de l'avant avec un marché unique de la défense. Défense - Commerce - Réalité politique. On attend beaucoup de nous. Nous devons être prêts à y répondre. De manière efficace, robuste, voire radicale. L'Europe doit être responsable de sa propre sécurité. Personne d'autre ne le fera à notre place.

PARLEMENT EUROPÉEN

Source : Parlement européen

en bref

La commission à l'unisson

« Vous voyez l'Europe faire la différence, immédiatement » .

COMMISSION EUROPÉENNE

Dans son discours à l'issue de la conférence, la présidente de la commission européenne Ursula Von der Leyen a évoqué la guerre en Ukraine. Elle a rappelé que personne ne souhaite plus la paix que les Ukrainiens et a salué l'approche du président Volodymyr Zelensky, qui œuvre constamment en faveur de la paix, qu'elle a opposée à celle de Vladimir Poutine : « *Le président Poutine dit qu'il est prêt à le rencontrer, mais à quelles conditions ? C'est à lui de démontrer que son intérêt n'est pas de prolonger cette guerre. C'est à lui de montrer qu'il a renoncé à son ambition de détruire l'Ukraine* », a-t-elle déclaré. Elle a notamment prévenu qu'une Ukraine défaillante « *affaiblirait l'Europe et les États-Unis, tout en enhardissant les dirigeants autoritaires du monde entier qui observent attentivement si les invasions et les violations des frontières nationales peuvent se dérouler sans conséquences* ». C'est précisément pour cette raison que l'Europe s'est engagée à soutenir l'Ukraine. Elle lui a fourni plus de 134 Mds €, soit plus que n'importe qui d'autre, dont 52 Mds $ d'aide militaire, à égalité avec les États-Unis. « *L'Union européenne a imposé des sanctions sans précédent à la Russie*, a rappelé Ursula Von der Leyen, *elle s'est débarrassée de sa dépendance énergétique et elle s'efforcera d'accélérer le processus d'adhésion de l'Ukraine* ». La présidente a souligné qu'en dépit d'un certain degré de confusion et d'inquiétude, certains responsables américains ces derniers jours vont dans le sens des souhaits de l'Union européenne : « *L'Union européenne et les États-Unis veulent tous deux mettre fin à l'effusion de sang. Nous voulons une paix juste et durable, qui conduise à une Ukraine souveraine et prospère. Et l'Ukraine devrait recevoir de solides garanties de sécurité. Mais ce qui résonne peut-être le plus en moi, c'est la nécessité pour l'Europe non seulement de parler franchement, mais aussi d'agir en conséquence. Je pense qu'en matière de sécurité européenne, l'Europe doit faire plus* », a-t-elle déclaré. Selon la présidente, l'Europe devra faire preuve d'audace et augmenter considérablement ses investissements en matière de défense. Face à cette réalité, elle a annoncé que la Commission proposera d'activer la clause de sauvegarde du pacte de stabilité et de croissance pour les investissements en matière de défense afin de permettre aux États membres d'augmenter leurs dépenses dans ce domaine. « *Mon message est le suivant : vous voyez l'Europe s'adapter, l'Europe s'intensifier, l'Europe faire la différence - immédiatement* », a conclu la présidente.

Source : Commission européenne

DONNEZ VOTRE PLASMA, LE TRAITEMENT EST EN VOUS

Le plasma est **la partie liquide du sang dans laquelle circulent les cellules sanguines.** Il contient des protéines et **des anticorps qui ont un intérêt thérapeutique majeur,** notamment des immunoglobulines, des facteurs de coagulation ou encore de l'albumine.

De très nombreux patients sont soignés par transfusion de plasma ou grâce **aux médicaments produits à partir des protéines du plasma et pour lesquels les besoins ont explosé ces dernières années.**

x2 C'EST L'AUGMENTATION DES BESOINS EN MÉDICAMENTS DÉRIVÉS DU **PLASMA** EN FRANCE DEPUIS 2007.

UN ENJEU SANITAIRE MAJEUR

Si à ce jour en France, aucun patient nécessitant une transfusion n'a manqué du produit sanguin dont il avait besoin, la situation est différente, et ce mondialement, concernant les **médicaments dérivés du plasma**.

Pour **couvrir les besoins de tous les patients, la France dépend à 65% de médicaments importés des Etats-Unis. S'affranchir de cette dépendance** passe par une hausse notable des prélèvements et donc **par le recrutement de nouveaux donneurs de plasma.**

1H30 C'EST LE TEMPS QU'IL FAUT POUR SAUVER DES VIES, MAIS AUSSI :

- Participer à **assurer la souveraineté nationale en plasma**,
- **Défendre le modèle éthique du don bénévole**,
- Et **prendre du temps pour soi** !

INFOS ET RDV POUR UN DON DE PLASMA

dondesang.efs.sante.fr

Région BFC : un rebond fragile attendu en 2025

En 2025, dans le secteur de la construction, aucun redressement n'est attendu : la production devrait diminuer tant en valeur qu'en volume, impactant l'ensemble des segments.

FREEPIK

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

Dans un contexte économique national incertain, les entreprises de Bourgogne-Franche-Comté traversent une année 2024 marquée par une baisse des chiffres d'affaires. Néanmoins, les prévisions pour 2025 laissent entrevoir une reprise modérée, bien que contrastée selon les secteurs. Si l'industrie et les services marchands espèrent un redressement, la construction devrait poursuivre son repli.

INDUSTRIE : LÉGER REDRESSEMENT ATTENDU

L'année 2024 a été difficile pour l'industrie régionale, avec une baisse du chiffre d'affaires de 1,8 %, conséquence d'une diminution des volumes (-2,5 %). Seules les entreprises de fabrication de matériels de transport et d'équipements ont enregistré une légère progression, tandis que l'agroalimentaire et les autres industries ont connu une diminution. Malgré cette conjoncture défavorable, la rentabilité s'est légèrement améliorée, mais les investissements sont en retrait. Les effectifs, eux, diminuent de 1,0 %. Pour 2025, une hausse modérée du chiffre d'affaires est attendue (+1,5 %), soutenue par des revalorisations des prix facturés aux clients. Cette hausse devrait concerner l'ensemble des secteurs de l'industrie. Toutefois, les effectifs devraient continuer de se contracter (-0,8 %), soulignant une dynamique encore fragile.

SERVICES MARCHANDS : RETOUR À LA CROISSANCE EN 2025

Les services marchands ont également subi un recul en 2024 (-1,1 %), marqué par une contraction des volumes de 3,2 %. La baisse des effectifs (-1,9 %) témoigne des difficultés rencontrées par les entreprises du secteur. Toutefois, la rentabilité s'est améliorée pour une partie significative des acteurs, sans dégradation des délais de paiement. L'année 2025 s'annonce plus favorable, avec une progression attendue de 1,9 % du chiffre d'affaires et une reprise de l'emploi (+0,4 %). Ce regain d'activité devrait bénéficier à l'ensemble du secteur, malgré une prudence persistante.

CONSTRUCTION : UN SECTEUR EN DIFFICULTÉ

Le secteur de la construction connaît une stagnation en 2024 (-0,2 % en valeur), mais un repli marqué des volumes (-2,5 %). Tandis que la production des travaux publics et du second œuvre progressent, celle du gros œuvre est en recul. Les effectifs baissent légèrement (-0,1 %). Une faible proportion d'entreprises du secteur voit leurs délais de paiement et rentabilité s'améliorer. En 2025, aucun redressement n'est attendu : la production devrait diminuer tant en valeur (-1,7 %) qu'en volume (-2,8 %), impactant l'ensemble des segments. La contraction des effectifs s'accélérerait (-1,9 %), confirmant la fragilité du secteur.

DES PERSPECTIVES CONTRASTÉES

Si l'année 2024 a marqué un ralentissement pour de nombreux secteurs économiques en Bourgogne-Franche-Comté, l'année 2025 laisse entrevoir une reprise très mesurée. L'industrie et les services marchands espèrent renouer avec une légère croissance. En revanche, la construction semble s'engager dans une tendance baissière pour 2025 en raison de carnets de commandes peu étoffés. Cependant, la baisse des taux d'intérêt annoncée et la maîtrise de l'inflation devraient accroître la consommation et les investissements des ménages au cours de l'année en cours.

Évolution des crédits mobilisés en glissement annuel en %, France et région BFC

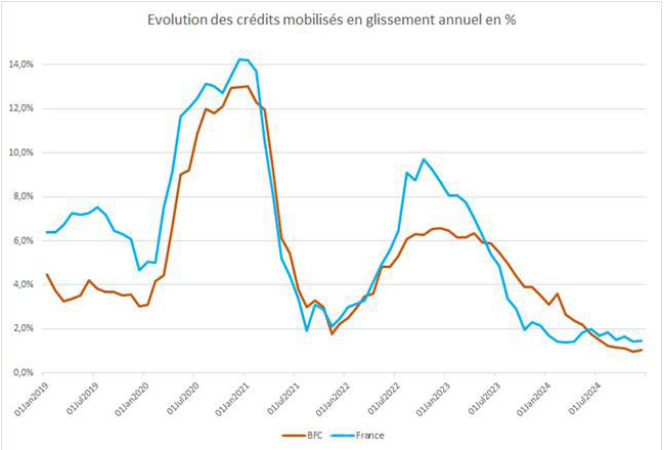

Nombre de créations d'entreprises – Données trimestrielles CVS (Base 100 = T1-2012), France et région BFC *(source : Insee)*

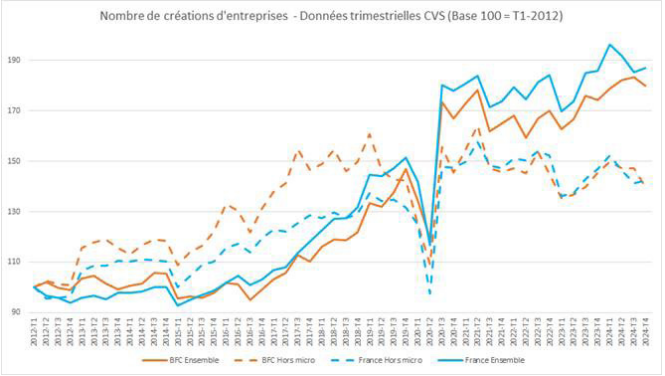

La rentabilité en 2024 par secteur, en région BFC

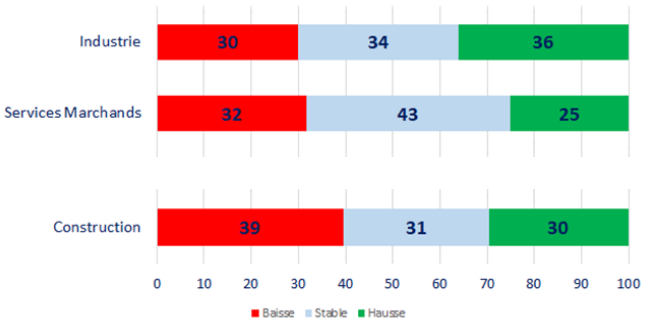

+ 1,6 %

C'est le taux d'inflation moyen anticipé pour 2025 par la Banque de France, contre 2,4 % en 2024

2,75 %

Taux fixé par la Banque Centrale Européenne à son principal taux directeur, la facilité de dépôt, qui avait atteint 4 % en 2023

36 %

Des entreprises interrogées dans le secteur de la construction en région BFC font état d'une hausse de leurs délais de paiements en 2024. Elles étaient 54 % en 2023.

Essai. **La marque premium du Groupe Toyota est devenue un synonyme de fiabilité quasi parfaite. Aucun constructeur ne fait mieux au monde : toutes les études le confirment.**

La qualité Lexus

Les constructeurs automobiles utilisent rarement l'argument de la qualité dans leur communication. Il s'agit pourtant d'un élément capital pour les clients. Bien avant les listes interminables d'aides à la conduite en tous genres ou encore les possibilités de connectivité diverses et variées, mises en avant jusqu'à saturation. Allez savoir pourquoi. On a une idée sur le sujet mais elle risque de froisser pas mal de susceptibilités...

Lexus fait exception dans le paysage automobile. Peut-être parce la marque premium du Groupe Toyota n'a aucun doute sur la fiabilité de ses voitures. Année après année, des études indépendantes réalisées à l'échelon planétaire mettent en évidence la qualité globale des Lexus. Des résultats soulignés par le constructeur japonais : « *Aux États-Unis, l'étude 2024 de l'organisme J.D. Power a classé Lexus au premier rang des constructeurs en matière de fiabilité pour la deuxième année consécutive, tandis que celle de Consumer Reports a placé Lexus au premier rang des constructeurs premium et sur la deuxième marche du podium toutes marques confondues.* » L'importance du volume des ventes Lexus sur le marché nord américain permet de faire reposer ces études sur des dizaines de milliers de voitures, leur donnant une crédibilité certaine.

En Europe, même résultat. L'enquête menée dans huit pays par des associations de consommateurs auprès d'un panel de 30.000 automobilistes a porté au premier rang Lexus avec une note exceptionnelle de 9,6/10. Avec un sans-faute pour le SUV NX dont les utilisateurs n'ont signalé aucun problème.

De quoi autoriser la marque à rappeler ses fondamentaux : « *Depuis sa création, Lexus a toujours fait de la fiabilité de ses voitures une priorité absolue, gage de totale sérénité pour ses clients. Du tout nouveau LBX jusqu'au prestigieux RX, la promesse de la marque pour l'ensemble des de ses modèles est la même : une fiabilité exceptionnelle* ».

Dominique Marée

ABONNEZ-VOUS !

- 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- VERSION NUMÉRIQUE
- SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

☐ Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : https://journal-du-palais.fr

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la règlementation sur la protection de la vie privée.

Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :
Journal du Palais - Service abonnement
2B Avenue de Marbotte – 21000 DIJON
abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature :

leJournaldu Palais

Essai. **L'inédit crossover urbain 100% électrique coréen coche toutes les (bonnes) cases : mignon, pratique, bien équipé, doté d'une bonne autonomie et abordable.**

Hyundai Inster : tout pour plaire

C'est dans les rues encombrées des villes et sur les trajets péri-urbains que les voitures 100 % électriques trouvent leur terrain d'expression privilégié et leur pleine justification. Là aussi où la pollution est la plus perceptible et où la question de l'autonomie se pose avec le moins d'acuité. À condition toutefois de disposer d'une solution de recharge. Dans ce contexte, les citadines électriques justifient leur pertinence. Avec un double écueil : leur polyvalence relative et leur autonomie limitée lorsqu'il s'agit d'accomplir des parcours routiers et autoroutiers occasionnels. La perfection n'est pas de ce monde. Mais certains modèles s'en tirent avec les honneurs.

C'est le cas de l'inédit Hyundai Inster, un crossover de seulement 3,82m, la taille idéale pour prétendre au titre de roi des centre-villes. Malgré ses mensurations réduites, l'Inster, décliné en versions 4 ou 5 places, fait le maximum pour accueillir dignement ses occupants, non seulement à l'avant mais aussi à l'arrière, tout en proposant un volume de coffre correct entre 238 litres et 351 litres pour la version quatre places, grâce aux sièges arrière inclinables, coulissant sur 16 cm. En configuration cinq places, on dispose de 280 litres. Par ailleurs, le dossier du fauteuil avant droit peut se rabattre en position tablette. Difficile de réclamer davantage.

L'Inster sort du rang également en matière d'équipements d'agrément et de sécurité, une dotation plus ou moins complète selon le niveau de finition mais généreuse dans tous les cas. Instrumentation numérique derrière le volant et écran central de 10,25 pouces intégrant la navigation, toit panoramique transparent, ambiance intérieure à la demande avec une palette de 64 couleurs au choix… Régulateur de vitesse adaptatif, système anti-collision avec détecteur d'angle mort, caméra 360°, assistance à la sortie du véhicule, alerte de vigilance, aide au stationnement avec une caméra de recul, freinage automatique d'urgence en marche avant et arrière, maintien dans la voie… Liste non exhaustive. Un ensemble digne du segment supérieur.

LE CHARME EN PLUS

Le crossover coréen se distingue également par ses caractéristiques techniques. Avec la version équipée de la batterie de 49kWh et un niveau de puissance équivalent à 115ch, les performances permettent d'envisager un usage polyvalent sans souci. Selon le constructeur, l'autonomie conventionnelle culminerait à 370km. Une valeur à pondérer mais sensiblement au-dessus de celle revendiquée par les citadines concurrentes de l'Inster. Par ailleurs, Hyundai met en avant une capacité de passer de 10 à 80% d'autonomie en seulement une trentaine de minutes sur une borne de rapide en courant continu. À domicile, il faut environ 5h pour faire le « plein » sur une Wallbox avec le câble de 11kW de série. Une pompe à chaleur contribue à réchauffer rapidement l'habitacle et permet de limiter la consommation d'énergie par temps froid, évitant de trop réduire l'autonomie.

L'Inster ne se contente pas de se montrer convaincant. Il joue aussi les charmeurs grâce à son design original qui le distingue immédiatement dans la circulation avec son allure de baroudeur des centres-villes : profil cubique, barres de toit, ailes gonflées et passages de roue soulignés d'élargisseurs noirs, protections avant et arrière couleur argent… Une version Cross au caractère tout-chemin plus affirmé, complétera la gamme dans quelques semaines. Le constructeur met en avant un langage stylistique « *exprimant à la fois la performance et la bienveillance* ». On se contentera de constater que son physique suscite une immédiate sympathie. Entre fonctionnalité, autonomie électrique, richesse des équipements et allure avenante, l'Inster met dans le 1.000.

Dominique Marée

Éric Boudier. **Alors qu'il vient de céder son entreprise de métallerie, l'entrepreneur prend de nouvelles responsabilités avec la présidence de la CPME, dont l'élection s'est tenue le 18 février à l'occasion de l'assemblée générale de l'organisation patronale.**

Un retraité déjà très actif

C'était son rêve de gosse. Devenir chef d'entreprise était une évidence depuis l'enfance pour Éric Boudier. Dijonnais, il a d'abord grandi dans le quartier des Lochères aux Grésilles avant de passer son adolescence à Neuilly-les-Dijon. « *Dès le collège, je répétais que je voulais créer mon entreprise dans le bâtiment* », se souvient Eric Boudier qui a suivi la voie tracée par son père André, plombier chauffagiste. La filière qu'il visait en seconde affichant complet, il le rejoint pour deux ans d'apprentissage. « *On s'entend bien mais c'était un homme courageux, un travailleur avec lequel je partais à six ou sept heures du matin et on rentrait vers vingt heures. Il m'a appris la valeur du travail mais son métier ne me plaisait pas.* » Soutenu par le directeur du CFA des Marcs d'Or notamment, il réussi à intégrer une classe de seconde au lycée technique de Mâcon après l'obtention de son CAP plombier.

Eric Boudier, jeune retraité après avoir transmis son entreprise à trois salariés se sentait prêt et disponible pour prendre la présidence de la CPME. *Crédit : JDP.*

ATTEINDRE SES OBJECTIFS

À Mâcon, il obtient son bac métallerie et poursuit avec un BTS construction métallique. À cette époque, il rencontre celle qui, plus que son épouse, deviendra son bras droit et son associée, Marie-Pierre Boudier. Après ses études, il répond à ses obligations militaires en rejoignant la Marine. « *Je suis tombé amoureux du milieu nautique. Depuis, j'ai développé une passion pour la voile même si Dijon est la ville française la plus éloignée des côtes* », s'amuse-t-il derrière ses lunettes rouges. De retour, il enchaine quelques expériences significatives, de deux à neuf ans, en menuiserie aluminium et en métallerie.

En 1996, il réalise son rêve. « *J'avais 33 ans, c'était mon objectif et je me suis dit qu'il était temps.* » Il s'installe seul dans un local de la rue Auguste Comte en centre-ville de Dijon où il commence par des petits travaux de serrurerie et de ferronnerie pour une clientèle de quartier.

UN DÉVELOPPEMENT SEREIN

En 2001, alors qu'il compte désormais cinq salariés, Éric Boudier fait l'acquisition de l'entreprise Delorme à Longvic et ses 11 collaborateurs. « *Marie-Pierre nous a rejoint à ce moment-là pour gérer la partie administrative et sociale mais aussi financière. Je voulais quelqu'un de confiance pour me consacrer à l'organisation opérationnelle. C'est mon associé* », insiste-t-il avec conviction, désireux de mettre en lumière cette femme trop souvent dans l'ombre. Ensemble, il forme un tandem soudé par une confiance réciproque depuis 20 ans.

> *« Je sais que la retraite, c'est plutôt à 64 ans mais un chef d'entreprise fatigue plus vite selon moi. Il travaille sept jours sur sept et doit donc fournir au moins 50 % de travail en plus»*

L'entreprise Boudier-Métallerie poursuit sa croissance d'année en année pour atteindre près de 10 M€ de chiffre d'affaires en 2024 et compter 49 salariés en 2025 auxquels s'ajoutent une dizaine d'intérimaires et sous-traitants.

UNE TRANSMISSION ANTICIPÉE

À 62 ans, même s'il évoluait désormais loin des chantiers en se consacrant à la gestion des grands comptes, Éric Boudier se réjouit d'avoir réalisé son rêve. « *Ça n'a pas toujours été facile, notamment parce que j'ai eu un cancer et une opération du cœur mais cela m'a donné l'envie de prouver que je n'étais pas foutu.* » Pourtant, il est temps pour ce battant de passer la main.

« *Je sais que la retraite, c'est plutôt à 64 ans mais un chef d'entreprise fatigue plus vite selon moi. Il travaille sept jours sur sept et doit donc fournir au moins 50 % de travail en plus* », estime le sexagénaire. En recrutant son dernier directeur technique, il ne lui avait pas caché son souhait d'embaucher un repreneur potentiel. Il a trouvé la perle rare en la personne de Pascal Vaizant. « *Il y a deux ans, il s'est montré intéressé par la reprise. Je l'ai encouragé à s'entourer pour ne pas être seul.* » Avec Florian Liomin et Bertin Guillaume c'est un trio bien préparé qui a pris le relais d'Éric Boudier le 19 décembre dernier. « *De mon côté, je les accompagne encore six mois mais ils pourront s'appuyer sur Marie-Pierre qui devrait rester encore deux ans.* »

UNE RETRAITE ACTIVE

Son emploi du temps allégé, le jeune retraité prévoit d'assouvir régulièrement sa passion de la voile en Bretagne mais aussi de finaliser l'atelier de peinture dans lequel il souhaite faire progresser sa technique. L'homme, qui a « *toujours été syndicaliste* », porte d'autres ambitions. Élu à la présidence de la CPME le 18 février à la suite de Geoffroy Sécula qui a souhaité céder sa place après deux mandats, il n'en est pas à son coup d'essai en termes d'engagement. « *J'ai toujours travaillé avec la FFB autour de la formation et depuis sept ans, je suis président du Service d'accompagnement socio-professionnel pour les travailleurs indépendants (Sasti) régional.* »

1963
Naissance le 28 avril à Dijon.

1996
Crée, le 1er septembre ,son entreprise.

2001
Rachète, le 1er septembre, la société Delorme à Longvic.

2024
Cède, le 19 décembre, l'entreprise à trois salariés.

Membre de la CPME depuis 15 ans, président de la branche industrie et désormais à la tête de l'organisation patronale, il prône une approche bienveillante des équipes et souhaite approfondir le Small Business Act qui doit encourager les collectivités à travailler avec des entreprises locales. « *Il faut sensibiliser le monde politique au-delà des réponses toutes faites sur les marchés publics. C'est une question de volonté politique et certaines collectivités comme Besançon y arrivent mieux* », n'hésite pas à clamer Éric Boudier. En tant que nouveau visage de la CPME et de ses 850 adhérents, il veut parler des problèmes des nouveaux entrepreneurs auxquels il manque des compétences de dirigeant mais aussi évoquer le vieillissement des managers et la nécessité de motiver la jeune génération d'entreprendre ou reprendre. « *Et bien sûr, défendre au quotidien les intérêts des chefs d'entreprise face à de plus en plus de menaces, que ce soit l'instabilité politique, des marchés qui font le yoyo, des banques frileuses, une réglementation chronophage ou des charges et des taxes trop importantes.* »

Nadège Hubert

Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr